1913-1983

Tirage: 11 000

LA LIBERTÉ

Volume 70 No 39 Saint-Boniface, le vendredi 20 janvier 1984



Une deuxième fois OUI!

Avec son acceptation de la dernière version amendée de l'article 23, les Franco-Manitobains ont peut-être perdu leurs moyens juridiques. Voir le DOSSIER en page 2, 3 et 4.



Ségréducation?

Dans la division Seine, il y aurait de la ségrégation linguistique inavouée... La LIBERTÉ est allée faire un tour à Lorette.

Solidification!

■ Dans une entente signée la semaine dernière, le CCFM accepte d'administrer les affaires du 100 Nons. Ce qui donnerait plus de crédibilité à cette organisation pour la chanson.

Assez

■ Les As de Sainte-Anne-des-Chênes demeurent les chefs incontestés de la division Nord de la Hanover-Taché. Malgré l'absence de quelques joueurs-clés.

Coopératiel

■ Une double première cette semaine pour le mouvement coopératif: un logiciel portant sur l'histoire et le rôle du mouvement vient d'être lancé par le Collège communautaire.

Conflit d'intérêt?

■ Le bureau d'avocat du 2e vice-président de la SFM, Me Rémi Smith, est payé pour conseiller la Société.

Roch en Seine

■ Un vilain mot circule à nouveau du côté de Lorette, même si les élections scolaires sont passées depuis octobre: ségrégation. Il se retrouve dans une motion que Gilles Roch et Lorraine Boone vont présenter à la commission scolaire

DOSSIER

"On ne vit pas dans un monde parfait"

Les francos ont endossé la voie politique

Le doute et l'inquiétude ont sérieusement pesé sur les discussions mardi soir au Collège de Saint-Boniface lorsque 506 personnes (contre 112) ont finalement appuyé la recommendation de la SFM en votant en faveur de la dernière version des amendements à l'article 23.

On était loin, très loin de la réunion similaire de mai 83, quand les francos ont eu "le dernier mot" en approuvant massivement (576 contre 11) l'entente négociée entre la SFM, la province et le fédéral.



Il a fallu attendre le début de la réunion pour connaître la recommendation du conseil d'administration de la Société franco-manitobaine, votée six contre deux. Il n'est pas sûr que le résultat de ce vote rende bien compte de l'ardeur des débats qui se sont déroulés à la SFM.

La raison est simple: l'expert constitutionnel qui conseille la SFM depuis cinq ans, Joseph Magnet, a écrit, dans son opinion du 9 janvier, que les dernières propositions gouvernementales étaient "injustes et inacceptables".

Aux journalistes, entre deux phrases assassines sur les conservateurs du Manitoba, Me Magnet a affirmé qu'il y avait seulement "15 pour cent" de chances de perdre le cas Bilodeau en Cour suprême. Et que la communauté francophone obtiendrait plus de droits en poursuivant l'affaire en cour. (Voir l'article en page 3.)

Pour Joseph Magnet, il ne fait aucun doute que la dernière version des amendements sur laquelle les députés manitobains se battent actuellement en Chambre "clearly takes away from article 23".

Or, la SFM a toujours soutenu qu'il n'était pas question d'obtenir des services en français en échange d'un article 23 légalement affaibli.



À la demande d'un intervenant, la SFM a rédigé une motion, sur laquelle 621 personnes se sont prononcées (506 pour; 112 contre; 3 abstentions). La motion a été amendée (en italique) pour se lire comme suit: "Que la SFM, *vu le contexte politique actuel*, avise le gouvernement du Manitoba que la communauté franco-manitobaine endosse le texte déposé en Chambre début janvier".

Si le gouvernement décidait de procéder à une nouvelle dilution du compromis déposé en Chambre, le conseil d'administration de la SFM se réserve le droit de prendre position sans repasser par une assemblée générale spéciale.

Seulement voilà: les opinions juridiques divergent. Ainsi, les avocats francophones, ceux des gouvernements fédéral et provincial estiment, en général, comme Me Rémi Smith, 2e vice-président de la SFM, que "l'article 23 est essentiellement intact".

Donc, puisque l'unanimité ne régnait pas chez les juristes sur le maintien de l'intégrité de l'article 23, une décision politique s'imposait.

Mort de mort politique

Majoritairement, le conseil de la SFM a décidé d'opter pour le règlement politique et non la voie juridique, au nom d'une "réalité politique" souvent mise à contribution durant la réunion extraordinaire.

"La réalité franco-manitobaine, a lancé Me Smith, c'est que l'article 23, pendant 93 ans, on ne l'a pas eu. L'entente du mois de mai 83, c'est un autre fantôme de notre histoire, qui est mort d'une mort politique. (...) Le projet de loi 115 sur les services est un gain politique majeur. Ça fait 113 ans qu'on n'a pas eu une volonté politique. Cette fois, on l'a."

"Je pense qu'on prend une gageure, a souligné Léo Robert. On gage un moratoire pour les prochains dix ans (*les 450 lois à traduire devront l'être au plus tard d'ici 1994*) en échange d'une loi statutaire sur les services. Et Dieu sait si la communauté a grandement besoin de services en français."

Le président de la SFM avait proposé peu avant la "réflexion personnelle" suivante: "Il faut vivre notre francophonie et arrêter de la subir. Il faut s'intégrer davantage, à tire égal, dans la communauté manitobaine. Sans s'assimiler. C'est possible."

À cinq contre un, les quelque 650 personnes présentes à la salle Martial-Caron du Collège, se sont donc rangées derrière la majorité du conseil d'administration de la SFM en acceptant le langage de la "réalité politique".

Cette réalité politique qui s'est traduite par l'opposition acharnée des conservateurs, des municipalitées; par la tenue de référendums, d'audiences publiques. Etc., etc., etc...

Tous ces événements, qui ont conduit le gouvernement à torpiller l'entente de mai 83, ont incité la plupart des responsables de la SFM à adopter une analyse plus pragmatique que jamais.

Un langage bien compris

"On ne pensait pas que la possibilité politique existait de chercher un bilinguisme institutionnel au Manitoba," a expliqué Léo Robert en conférence de presse.

En clair, la SFM a estimé que le chemin juridique proposé par Me Magnet pour que les francos regagnent leurs droits n'était pas politiquement (donc pratiquement) réaliste.

"On ne vit pas dans un monde parfait, on est au Manitoba," a répété plusieurs fois Rémi Smith. Un langage bien compris par des francophones minoritaires...

Bernard BOCQUEL

Exit Bilodeau

Pour ceux qui se demandent ce qu'il reste à faire pour Roger Bilodeau si le projet de résolution est aussi adopté par la province et Ottawa, la réponse est simple: rien.

En effet, devant la nouvelle situation constitutionnelle, la Cour suprême, presque certainement, refuserait d'entendre l'appel de Me Bilodeau.

Alors la seule manière de savoir si la Cour suprême considère que le *shall* veut bien dire *shall* et non *may* comme le prétend la Cour d'appel du Manitoba, c'est que le gouvernement fédéral pose la question.

Les chances qu'il le fasse sont fondées, puisque le Québec, par exemple, pourrait bien tenter de faire valoir que le *shall* de l'article 133 de l'AANB (la copie conforme de l'article 23 du Manitoba) signifie seulement *may*.

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administratrice: Gisèle GOBEIL
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 18$50 au Manitoba, 22$50 partout ailleurs au Canada et 27$50 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823

Pourquoi Me Joseph Magnet est contre

Dans son exposé défendant la position de la SFM, le président, Léo Robert, a avancé que la voie juridique amènerait la Cour suprême à donner "des miettes, puis d'autres miettes".

L'expert constitutionnel, Joseph Magnet, qui conseille la SFM depuis cinq ans, qui avait endossé l'entente tripartite SFM/province/fédéral de mai 83, n'est pas d'accord avec cette analyse. Mais alors pas d'accord du tout.

Respectueusement, selon la forme consacrée, les avocats franco-manitobains, entre autres, ne partagent pas son avis.

"Les conclusions sont différentes, croit Me Renald Guay, car les prémisses sont différentes." En d'autres mots, Me Magnet examine l'affaire dans la perspective d'Ottawa, donc facile pour lui d'envisager un Manitoba totalement bilingue. Alors que les juristes manitobains font face à la réalité manitobaine.

En entrevue, Me Magnet n'a tenu nullement à nier cet aspect pratique de l'affaire. Comme juif, a-t-il dit, il peut apprécier ce que signifie être minoritaire.

Il reste que, comme constitutionnaliste, il ne peut pas accepter le compromis dilué avancé par la province début janvier. Joseph Magnet explique pourquoi dans une opinion de 25 pages, datée du 9 janvier.

Bien que parfois le langage légal n'est pas aisé à saisir, La LIBERTÉ en publie ci-dessous des extraits.

Voilà d'où vient l'affaire

Pour bien comprendre leur portée, il faut toutefois se rappeler le cas Bilodeau d'où découle toute l'affaire.

En 1980, Roger Bilodeau a refusé de payer une contravention pour excès de vitesse parce qu'elle était rédigée uniquement en anglais.

D'après Me Bilodeau, qui se base sur le jugement rendu par la Cour suprême dans le cas Forest, les lois manitobaines doivent être passées dans les deux langues pour être valides. Or le *Highway Traffic Act* n'existant pas en français, rien ne l'oblige légalement à payer sa contravention.

Conclusion si Bilodeau a raison: toutes les lois passées en anglais seulement depuis 1890 n'ont aucune valeur. Évidemment, la Cour d'appel du Manitoba, en 1981, pouvait difficilement donner raison à Me Bilodeau, à moins de créer un chaos légal.

Dans une décision partagée, les juges de la Cour d'appel, pour s'en sortir, ont affirmé que la phrase *The acts of the legislature shall be printed and published in both languages* n'avait **pas** une valeur **obligatoire**. Donc que le mot *shall* signifiait *may*.

À ce moment-là, Roger Bilodeau se tourne vers la Cour suprême du Canada. Mais la plus haute cour du pays n'a pas encore donné son opinion parce que le gouvernement provincial a décidé de ne pas prendre le risque que la Cour suprême déclare illégale toutes les lois unilingues.

Pour cela, les néos ont entamé, voilà 18 mois, des négociations avec la SFM pour trouver une solution à l'amiable.

Sans entrer dans les différentes étapes, l'arrangement proposé par la province est en gros le suivant: on échange des délais de traduction et un nombre limité de lois à traduire contre des services limités décrits dans une loi provinciale qui peut être changé par le premier gouvernement hostile venu.

C'est cet arrangement que Me Magnet considère inacceptable. Voici quelques paragraphes de son opinion qui éclairent son avis.

Conclusion

The proposed Resolution infringes on sec. 23 in important ways. It destroys the Government's obligation to translate, re-enact, print and publish most private Acts, publish municipal Acts, and public Acts not included in the 1970 revision. It allows the Government a 10 year delay to complete the translation task. In my opinion, this may be fair ***quid-pro-quo*** *for an acceptable services package.*

Language Services Advisory Council

The proposed Act establishes a Language Services Advisory Council (s. 2). The Council is composed of a minimum of thirteen persons appointed by the Minister. Only two members are appointed from the Franco-Manitoban community (s. 2-2-d). The remaining eleven members represent anglophone constituencies including labour unions; the Civil Service Commission; Government departments; Crown Corporations; and non-francophones. These constituencies are on record as hostile to institutional bilingualism. In every round of negotiations since the May 17 agreement, these constituencies pressed vigorously - and successfully - for dilution of proposed French languages services. It is only reasonable to anticipate the continuance of this attitude on the Council.

Nothing in the Council's mandate sensitizes it to protection or promotion of French.



Me Joseph Magnet, l'expert constitutionnel qui ne pense pas comme les autres. À la fin d'une intervention fortement sollicitée par l'assemblée (dans laquelle il a exprimé son désaccord, tout en reconnaissant que le conseil d'administration avait bien exposé ses préoccupations) il a dit: *"And God be with you"*.

The Council's must advise the Minister as to "the advisability of amending this Act or the regulations" (s. 5-1-b). This invites recommendations to repeal the Act little by little, or wholesale.

In my opinion, the Council will make recommendations to dilute the Act, little by little. The Council is an official Government body, and will speak authoritatively. The SFM will have to respond to Council's recommendations. The Council therefore institutionalizes the struggle between anglophone constituencies and the SFM which has been raging since May 17.

The Franco-Manitoban community will be fighting a losing battle to keep what is has under the Act. Each time the Council recommends adversely, the SFM will have to mobilize just to tread water.

Options

If the package is rejected, the SFM will have to proceed with the ***Bilodeau*** *case.*

The likely outcome of this case is a ruling that section 23 is mandatory, and an order to translate ***all*** *statutes and Blaikie-regulations on a timetable. There is a distinct possibility that the Court will invalidate the Acts at issue, and by implication all Manitoba Statutes violating section 23. This is the most logical solution. (...)*

(...) If the Court rules section 23 is mandatory and requires translation on a timetable, the SFM is in position to enforce other aspects of section 23 relating to the Legislature and quasi-judicial tribunals. Enforcement would be by an application for an injunction to restrain the Legislature from operating with illegal documents. The Court could enjoin the Legislature from operating illegally, but suspend the operation of the injunction for a reasonable period to allow compliance with section 23. If the Court were to enjoin the Legislature from operating without a suspension of time, a constitutional amendment would be necessary. The SFM would be in a strong position to dictate the terms of that amendment. Similar actions could be launched against representative quasi-judicial tribunals in order to enforce the right to speak French.

If the Court rules that all laws which violate section 23 are invalid, the problem can be solved only by constitutional amendment. If the Federal Government adheres to its promise not to consent to such an amendment without the agreement of the SFM, the SFM is in a position to dictate the terms of that amendment.

I expect that Canada and Manitoba would agree at that point for Manitoba to opt into sections 16-22 of the ***Charter of Rights****, with a delay to enable Manitoba to comply. This is a complete bilingualism package, with vastly expanded, and entrenched, services.*

If the Court rules mandatory with a delay for translation, or mandatory with no delay for translation, the SFM is in a position to bring action against the Government for damages for invasion of the Constitutional rights of the Franco-Manitoban community.

Conclusion

In my opinion, failure to entrench services makes the package unattractive, but nevertheless a possible ***quid-pro-quo****. Creation of a hostile Advisory Council is unacceptable.*

La SFM a reçu 108 000$ d'Ottawa pour des frais juridiques

Le 2e VP de la SFM a été conseiller juridique payé

C'est maintenant officiel: le bureau d'avocats Guay, Smith et associés de Winnipeg est, depuis quelque temps, le conseiller juridique de la Société franco-manitobaine en matière constitutionnelle. Le problème, c'est que Rémi Smith est le 2e vice-président de la Société.

La nouvelle a été confirmée mercredi par le président de la SFM, Léo Robert. Le président a également confirmé que la majorité des frais légaux encourus par la SFM au cours des premiers mois de 1983, totalisant 108 000$ ont été versé au compte de Joseph Magnet, le principal conseiller de l'organisme.

La LIBERTÉ a appris qu'environ un quart de la somme avancée en octobre dernier par Ottawa a été versée à la firme Guay, Smith et associés. Combien exactement? Le président n'a pas voulu le dévoiler. Léo Robert a indiqué que le conseil d'administration de la SFM allait divulguer le tout lors de la prochaine assemblée annuelle, "si quelqu'un pose la question".

Si vous (La LIBERTÉ) connaissez le chiffre, "imprimez-le et je ne le nierai pas", a-t-il ajouté.

La semaine dernière, l'organisme Grassroots Manitoba, qui combat le bilinguisme au Manitoba, s'est vu refuser par le Secrétariat d'État plus de détails sur le fameux chèque de 108 000$. Grassroots a allégué que la somme avait servi à financer la campagne pour le NON dans le récent plébiscite tenu à Winnipeg sur le bilinguisme. La SFM et le Secrétariat d'État ont nié catégoriquement.



Me Rémi Smith: sa démission a été refusée

Interrogé sur la possibilité d'une situation de conflit d'intérêt pour le 2e vice-président, M. Robert a précisé que "M. Smith a offert sa démission (lorsqu'il a accepté le mandat de conseiller) et on (le conseil) ne l'a pas acceptée... Rémi a refusé de voter au conseil d'administration lorsqu'il y avait un vote sur la question (constitutionnelle)."



Renald Guay: il parle au nom de la SFM

D'après Léo Robert, les conseillers juridiques réguliers de la Société, MM. Monnin et Teffaine, n'ont pas agi en tant que conseillers spéciaux dans la question constitutionnelle. Ils ne figurent pas dans la note de 108 000$.

Le président de la SFM a souligné que le mandat de Me Smith comme conseiller spécial avait pris fin en décembre. Il est remplacé à ce titre par Me Renald Guay, son associé, que l'on a vu défendre le point de vue de la SFM récemment dans les média. Me Smith participe donc aux débats de l'organisme depuis ce temps à titre de 2e vice-président.

Serge Joyal appuie

Mais Ottawa n'offre pas que du support financier. Avant la réunion publique spéciale de mardi, le fédéral a donné son appui moral à la SFM en lui faisant parvenir un télégramme. En autres mots, le Secrétaire d'État Serge Joyal a encouragé la SFM à dire OUI à la province.

Toutefois, la Société a jugé qu'il valait mieux ne pas présenter le message de M. Joyal aux 650 membres réunis au Collège. D'après Léo Robert, "la situation politique au Manitoba n'est pas de telle sorte que la SFM pouvait publier le télégramme... La SFM s'est déjà fait accuser d'être le pion du fédéral".

On sait que le député provincial, Russel Doern, a mené toute une campagne antibilinguisme au cours de la dernière année, accusant la SFM d'être l'agent du "French power" d'Ottawa.

Jean-Pierre DUBÉ

L'art de manier la ségrégation dans la Seine

La ségrégation sévit-elle à l'école de Lorette? Pour les commissaires de Lorette, Gilles Roch et Lorraine Boone, la question n'a pas besoin d'être posée. Même si tout le monde est loin d'être d'accord...

L'affaire commence vraiment au mois d'octobre, durant la campagne précédant les élections scolaires.

Le tandem Roch-Boone affirme dans un dépliant destiné aux électeurs de Lorette: *"Êtes-vous au courant que vos enfants se font ségréger? Oui! La ségrégation est en train d'être instituée dans vos écoles, contre la volonté (et souvent sans la connaissance) de la vaste majorité des parents. (...) Gilles Roch et Lorraine Boone ont l'intention de faire quelque chose à propos de cela!"*

La promesse faite aux électeurs est d'engager un débat sur la ségrégation. Cette promesse devrait être tenue le 13 février, lorsque les commissaires de la Seine devront voter sur une motion qui se lira en gros comme suit:

Attendu que la ségrégation, que ça soit sous forme de race, religion, groupes ethniques ou linguistiques, est une forme de discrimination qui est répugnante à la majorité de la population; et attendu que la programmation est une forme d'instruction qui est essentielle pour apprendre dans le programme de son choix et qu'elle ne doit pas être confondue avec la ségrégation; et attendu qu'une partie de l'éducation d'un enfant devrait être d'apprendre à vivre, travailler et jouer en harmonie; attendu que, en dehors de la classe et des périodes d'instruction, les enfants devraient être encouragés à fraterniser entre eux dans le but de promouvoir une meilleure compréhension et coopération parmi les gens; qu'il soit résolu que nous ne permettons pas la ségrégation d'être instituée dans notre division scolaire; et qu'il soit aussi résolu que, où de telles situations existeraient, que les démarches nécessaires soient entreprises pour corriger de telles situations.



Le commissaire de Lorette, Gilles Roch.

Manque de communication

Pour ce qui touche Lorette, Gilles Roch veut "qu'on n'empêche pas les jeunes francophones, pendant la récréation, de jouer avec leurs amis anglophones". Il tient aussi à ce que les élèves de Dawson Trail School puissent librement circuler dans l'autre aile de la bâtisse, c'est-à-dire l'école Lagimodière. Car il affirme que "ceux du bord anglais n'ont pas le droit d'aller à l'école Lagimodière".

Si les commissaires de la Seine votent en faveur de la motion, la commission scolaire démontrera ainsi "qu'il n'y a pas de racisme" explique Gilles Roch. De plus, cela permettra aux parents de recevoir des explications pour éliminer certaines inquiétudes. Car "des fois, déplore le commissaire de Lorette, il y a un manque de communication".

Le président de la commission scolaire, Gilles Saindon, préfère ne faire "aucun commentaire . Le conseil scolaire devra se pencher sur la question. Pour le moment, il s'agit simplement d'un article paru dans un journal (The Carillon News)". Néanmoins, d'ores et déjà, Gilles Saindon soutient que "ce n'est pas la politique de la division scolaire de dire aux jeunes qu'ils n'ont pas le droit de parler aux anglophones. Mais chose certaine: des responsables de certains programmes organisent des jeux pour leurs élèves".

La directrice de l'école Lagimodière, Noëlla Gauthier, croit justement dans la nécessité d'organiser des jeux en français pour les étudiants. "On montre aux élèves comment jouer des jeux en français et on les encourage à jouer en français. Il faut voir à la langue et à la culture. On sait que dans la majorité des cas, les jeunes de l'école Lagimodière ne parlent pas en français à la maison."

Noëlla Gauthier assure que l'école ne pratique pas une politique de ségrégation. Elle reconnaît toutefois bien volontiers que Dawson Trail School et l'école Lagimodière ont chacune leurs règlements. Mais pour la récréation de midi, commune à tous les élèves, la séparation en groupe "s'effectue selon les niveaux des étudiants et non selon leur appartenance linguistique".

Où sont ceux qui se plaignent?

La directrice de Lagimodière ajoute enfin qu'elle est prête à rencontrer tous les parents qui voudraient se plaindre d'un problème de ségrégation. En trois ans pourtant, elle dit que la question n'a pas été soulevée, sinon à l'occasion d'élections. Alors elle se demande: "Où sont ces gens qui se plaignent?"

Le gérant de la caisse populaire de Lorette, Maurice Gobeil, tient un raisonnement similaire: "Ce que les médias rapportent, c'est qu'on a un problème à l'école de Lorette. Moi, comme parent impliqué, j'ai pas entendu qu'on avait un problème. De toute façon, pourquoi y aurait-il un problème à l'école, alors qu'il n'y en a pas dans le reste du village? La ségrégation est peut-être au niveau de ceux qui veulent en mettre."

Pour sa part, le président de la Fédération provinciale des comités de parents, Raymond Poirier, rejette entièrement l'idée de ségrégation.

"Lorsqu'en 1984 une personne comme Gilles Roch parle, en évoquant l'éducation française, de ségrégation et de discrimination, tout ce qu'on peut faire, c'est l'ignorer. Car en 1984, ça fait déjà quelques années que les anglophones ne parlent plus de ségrégation."

En tout cas, suite à la promesse électorale du tandem Roch-Boone, les commissaires de la Seine parleront quand même de ségrégation à la réunion du 13 février. On devrait bien être capable de savoir à ce moment-là si la ségrégation est réelle ou fournit simplement un bon sujet de campagne électorale.

Bernard BOCQUEL

Une erreur de jugement

Mais qu'est-ce qui fait courir Gilles Roch dans cette histoire de ségrégation qui ne semble pas secouer particulièrement Lorette?

Dans le meilleur des cas, la réponse est la suivante: le commissaire d'écoles est convaincu qu'une ségrégation inavouée existe dans la Seine et qu'il faut la combattre avant que la situation ne devienne préoccupante; avant que les deux communautés linguistiques qui vivent à Lorette ne tombent victimes d'un manque de communication.

Malheureusement pour lui, les gens qui s'offusquent que les élèves de l'école Lagimodière jouent des jeux en français à la récréation de midi ne font pas beaucoup parler d'eux. La directrice, Noëlla Gauthier, ne semble pas en avoir rencontré.

À tel point qu'elle n'hésite pas de dire: "On n'a pas besoin d'être dérangé en ce temps de préparation d'examens avec de pareilles niaiseries."

Ces "niaiseries" se résumaient dans un gros titre en rouge à la une du Carillon News de la semaine dernière: "Trustees seek end to segragation in schools".

Dans l'article, le journaliste cite Gilles Roch, qui commentait les élections scolaires d'octobre 83: "The SFM and the NDP worked hard, both covertly and overtly, to oust me; yet I won easily." (Roch: 850 voix; Boone: 843; Trudeau: 601; Lagimodière-Gagnon: 571)

Ce commentaire a conduit le président de la Fédération provinciale des comités de parents, Raymond Poirier, à déclarer: "Quand une personne s'aventure à de telles affirmations, c'est évident qu'elle cherche à sonder le terrain pour voir si elle aurait du support dans un parti opposé; en l'occurence les conservateurs. Par contre, M. Roch fait une erreur de jugement s'il pense pouvoir faire de la politique provinciale sur le dos des francophones."

Des ambitions politiques

Raymond Poirier fait référence à un secret de polichinelle: Gilles Roch cherche à obtenir l'investiture du parti conservateur pour se présenter contre Andy Anstett dans Springfield lors de la prochaine élection provinciale.

L'intéressé, interrogé sur la question, dit qu'il "considère très sérieusement" tenter d'obtenir l'investiture conservatrice. Mais il refuse qu'un lien soit établi entre la motion Roch-Boone qui sera débattue le 13 février et ses ambitions politiques. "La Seine n'est pas un sujet de préoccupation provincial."

Gilles Roch souligne aussi qu'il avait bien expliqué que s'il était réélu commissaire d'écoles, il ferait "quelque chose".

Il est vrai que tenir ses promesses électorales est une manière comme une autre de faire parler de soi!. De plus, aider des petits anglophones qui aimeraient tellement jouer avec leurs petits camarades francophones durant la récréation devrait donner des bons points à un futur candidat conservateur.

Bernard BOCQUEL



À la mi-saison de la Hanover-Taché

Les As rajeunis mènent dans le Nord

Alors qu'une lutte à trois se poursuit et risque d'aboutir dans les prochains jours dans le Sud de la ligue Hanover-Taché, les As de Sainte-Anne-des-Chênes s'avancent seuls dans le classement de la division Nord. Comme d'habitude. Mais l'équipe a changée...

Pour seule compétition sérieuse aux As, pour le moment au moins, se présentent les Landmark Dutchmen, les nouveaux dans la ligue. Cela ne les empêche pas de vouloir gagner, soutient l'entraîneur des As, Jacques St-Vincent: "l'équipe (de Landmark) n'a pas de superstars, mais ils travailent tellement fort!"

Et les Dutchmen en ont gagné des parties. Entre autres, une contre Sainte-Anne-des-Chênes il y a quelques semaines. Jusqu'à présent (au 17 janvier), les As ont une fiche de 10 victoires, deux défaites. Ce qui n'est pas mal pour une équipe qui a commencé l'année handicapée.

En effet, a expliqué Jacques St-Vincent, "la perte de Guy Larocque (une des meilleures recrues de la dernière saison) nous a enlevé le plaisir de jouer au début de l'année". On se souvient que le joueur de hockey est décédé accidentellement au cours de l'été.

Plus de 20 ans

Mais maintenant, "le fun a repris", affirme l'entraîneur dans sa première année derrière le banc. "Tout le monde joue à cent pour cent, ça va très bien, les jeunes de l'équipe ne manquent pas une partie." Car il arrive parfois que les moins de 20 ans jouent pour des équipes de junior ou de juvéniles.

Les As ont continué à gagner leurs matchs malgré l'absence récente au jeu de Robert Lafrenière et Mat Mathews, deux étoiles de la saison dernière.

À la défensive, il faut noter l'absence de Andy Corner, qui s'est cassé une cheville fin décembre. La perte est lourde pour les As, d'autant plus que l'on craint son absence pour le restant de la saison. "Je crois qu'il est fini pour l'année. Mais s'il revient, ce sera un boni pour les finales," a dit Jacques St-Vincent.

"Présentement, on a seulement cinq joueurs qui ont plus de 20 ans, c'est encourageant," a dit l'entraîneur des As. Parmi ceux-ci, il a mentionné Donald Smith, de retour chez les As après avoir manqué le début de l'année. Et Ron Freynet, le meilleur compteur depuis des années.

"J'suis tellement impressionné par la ligue, déclare Jacques St-Vincent, la HT est plus égale qu'avant, Lorette et Saint-Pierre-Jolys peuvent encore revenir (et gagner) comme Saint-Malo. "Il ne fait pas de doute que les Warriors sont l'équipe à battre cette année. Les deux équipes, les As et Saint-Malo, se rencontrent le vendredi 27.

J.P.D.

NORD

Sainte-Anne	11	2	22
Landmark	7	5	14
Ile-des-Chênes	7	8	14
Niverville	5	6	10
Lorette	1	12	2

SUD

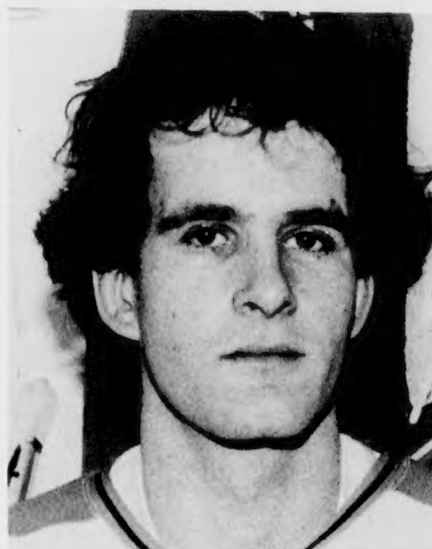
Grunthal	10	3	20
Saint-Malo	9	3	18
La Broquerie	8	4	16
Mitchell	5	8	10
Saint-Pierre-Jolys	1	14	2

Arthur Coulombe, St-Malo	30	26	56
Fern Piché, La Broquerie	17	29	46
Gilbert Dubé, La Broquerie	26	18	44
Ron Freynet, Sainte-Anne	18	25	43
Roger Taillefer, La Broquerie	20	16	36
René Kaptein, I-D-C	11	23	34
Denis Trudel, Saint-Malo	14	18	32
Rodney Hourd, I-D-C	10	19	29
Ted Kaptein, I-D-C	14	14	28
Larry Plett, Landmark	13	14	27

Samedi 21
- *Sainte-Anne-des-Chênes à Lorette*

Dimanche 22
- *Les étoiles à Ile-des-Chênes*

Lundi 23
- *Saint-Malo à Niverville*



Andy Corner, blessé sans doute pour la saison.



Rich Levesque est toujours dans les filets.

Les Warriors commencent à penser à la victoire

Les Warriors sont en ligne pour la première place dans la Hanover-Taché!

Depuis la dernière partie contre Grunthal (pointage final 8 à 6 pour Saint-Malo), les Warriors croient dans le mot **victoire**.

Ce mot n'est entré dans l'histoire de l'équipe que très rarement depuis sa naissance en 1961. Nous n'avions alors d'autres alternatives que d'apprendre l'art d'être bons perdants.

Et voilà! L'équipe envisage même très sérieusement la victoire finale. Pour tout dire, ces jeunes nous obligent à assister à des parties tout à fait exaspérantes où l'on croit devoir rester une fois de plus en temps de prolongation.

Et si après les parties ils ont les cheveux mouillés et nous apparaissent fatigués, ils sont en fait des plus fatiguants!

Le dimanche 22 janvier, on retrouvera Arthur et Marcel Coulombe, André Collette, Denis et Maurice (Nipper) Trudel et Paul Rodrigue parmi les étoiles choisies pour jouer en après-midi à Ile-des-Chênes.

Si les Warriors font fureur cette saison, ils sont loin d'en être les seuls.

La Ligue de Tôle compte aussi des joueurs très fatiguants! Pour le moment, ce sont les Habitants qui sont en tête avec Léo Lafrance comme gardien de but. Les gardiens de but en tête de la ligue sont Denis Sicotte et Gerry Larivière pour les "Rats".

On les verra affronter toute une variété d'équipes en fin de semaine, le tout organisé au profit du hockey mineur. Parmi ces équipes, on retrouvera les "Old Braves", les "Animal House" et les "Hasbeens" de Saint-Pierre-Jolys.

Les fonds perçus à cette même occasion l'an dernier dépassaient 1 400$.

Paulette GOSSELIN

Mardi 24
- *Ile-des-Chênes à Lorette*
- *Grunthal à Sainte-Anne-des-Chênes*
- *Saint-Pierre-Jolys à Landmark*

Mercredi 25
- *Mitchell à La Broquerie*

Jeudi 26
- *Niverville à Lorette*

Vendredi 27
- *Landmark à Ile-des-Chênes*
- *Sainte-Anne-des-Chênes à Saint-Malo*

Calendrier

Le dimanche 22 janvier il y aura un thé organisé à l'occasion du 60e anniversaire de mariage de Florence Nault et de William Carrière au Club Noret. Portes-ouvertes de 14h00 à 16h00.

Des cours en "tenue de livres" organisés par Entreprises Manitoba auront lieu pour 10 mardis de suite, débutant le 24 janvier à l'École Saint-Malo.

Une note d'optimisme pour le 100 Nons?

Ce qui se présentait, à première vue, comme le franchissement d'une autre étape vers la mort douce du 100 Nons, pourrait en fait entraîner un regain de dynamisme...

L'entente entre le 100 Nons et le Centre culturel franco-manitobain, signée la semaine dernière, fera du CCFM l'administrateur des affaires du 100 Nons.

Le conseil d'administration du 100 Nons assure qu'il demeurera celui qui détermine l'orientation du développement de la chanson chez la jeunesse franco-manitobaine.

Même si le CCFM sera responsable de l'embauche du coordonnateur, de la comptabilité, la publicité, le travail de secrétariat et la technique.

"C'est un moyen pour stabiliser le 100 Nons. Maintenant, on parlera plus de la programmation. Ce qui est au fond la raison d'être de cette organisation," estime Gérard Auger, conseiller pour deux ans au 100 Nons. "Au lieu de vouer 60 pour cent de notre temps aux activités, on pourra le faire à cent pour cent."

Gérard Auger n'hésite pas à ajouter que cette collaboration donnera une certaine crédibilité à l'organisme. Ce n'est pas un secret que depuis quelque temps le 100 Nons s'est vu piétiner de tous les bords.

À cause du passé

D'abord, le déficit de 19 000$ enregistré en juin 82 n'avait pas laissé moins qu'une odeur de naufrage. Ensuite, au mois de mai dernier, le 100 Nons n'avait pas rejoint un nombre suffisant de candidats pour combler les postes à son conseil d'administration. Enfin, à la fin de l'été, il était à la recherche d'un nouveau coordonnateur.

"À cause des problèmes du passé, ce n'est pas facile de vendre nos projets au Secrétariat d'État. Ce contrat avec le CCFM solidifie notre mouvement. Car, avec le même montant d'argent, on peut accomplir beaucoup plus," explique Gérard Auger. "Il faut aussi réaliser que ce qui compte, c'est d'offrir de la formation dans le domaine de la chanson."

Grosso modo, les projets du 100 Nons se résument à la mise sur pied de boîtes à chanson dans les écoles, à l'organisation de tournées de spectacles et au maintien du service de discothèque.



Bernard Turenne et Omer Fontaine: une collaboration entre le CCFM et le 100 Nons pour développer la chanson franco-manitobaine.

"Si le 100 Nons ne peut pas marcher après cette réorganisation, cela veut dire qu'il n'y a vraiment plus de place pour lui dans la communauté," conclut Gérard Auger.

R.S.

LE FILM DE LA SEMAINE



Silkwood

Après* The Day After *et* China Syndrome*, il fallait bien s'attendre à un film sur la vie de Karen Silkwood, la jeune femme qui a été tuée dans un mystérieux accident de voiture.

Certains soutiennent qu'il existe un lien entre son intention de dévoiler les dangers de travailler dans un centre de plutonium et sa mort.

Ce film, à Winnipeg depuis déjà quelque temps, met en vedette trois personnes qui ne sont pas à leur premier projet cinématographique: Kurt Russel, Cher et Meryl Streep.

Où commencer en parlant de Meryl Streep? Elle est lauréate d'un oscar pour **Sophie's Choice** et **Kramer vs. Kramer**. Sans parler de sa nomination pour **The French Lieutenant's Woman**.

Son jeu dans **The Deer Hunter**, **Manhattan**, **The Seduction of Joe Tynan** et **The Stillness of the Night** a aussi fait preuve d'une intensité retrouvée rarement dans le cinéma américain.

Il reste que c'est son rôle comme Sophie qui a le plus marqué le public nord-américain. À part son jeu, les critiques ont été fort impressionnés par sa capacité d'apprendre l'allemend et le polonais pour cette interprétation.

D'ailleurs, pour **Silkwood**, Meryl Streep s'est vue dans l'obligation de visiter le village natal de Karen Silkwood, ses parents et ses amis.

Ajoutons que Cher, réputée pour ses talents d'interprète, a aussi su impressionner les critiques. Elle joue l'amie de Karen Silkwood, un rôle complexe et riche d'émotions.

Au cinéma Garrick (non recommandé aux enfants).

L'HEBDO-PALMARÈS

Le palmarès français et anglais de la semaine de **Sept heures bonhomme** de Radio-Canada et **Québec Rock** passe à l'antenne de CKSB lors de l'émission **Pulsation**.

Du côté français:

1 - **Charlelie Couture**
Local Rock
2 - **Pierre Bertrand**
Ma blonde m'aime
3 - **Sylvie Boucher**
Dans les rues de New York
4 - **Bill**
Au nom de la loi
5 - **Daniel Lavoie**
Tension attention
6 - **Jim Corcoran**
Ça tire à sa fin
7 - **Corbeau**
Tit-verrat
8 - **Tess**
Le beat
9 - **Soupir**
Game over
10 - **Louise Portal**
T'es parti

Du côté anglais:

1 - **Duran Duran**
Union of the snake
2 - **Rolling Stones**
Undercover of the night
3 - **Bob Dylan**
Union sundown
4 - **Yes**
Owner of a lonely heart
5 - **Midnight Oil**
Power and the passion
6 - **Rough Trade**
Weapons
7 - **Billy Idol**
Rebel yell
8 - **The Doors**
Gloria
9 - **Nina Hagen**
New York-N.Y.
10 - **Culture Club**
Karma chameleon

CRITIQUE

Remember Me de Michel Tremblay

Deux ex-amants franchissent des barrières

Remember Me (Les anciennes odeurs), de Michel Tremblay, à l'affiche au Warehouse Theatre, est une pièce de théâtre à propos de l'honnêteté en amour.

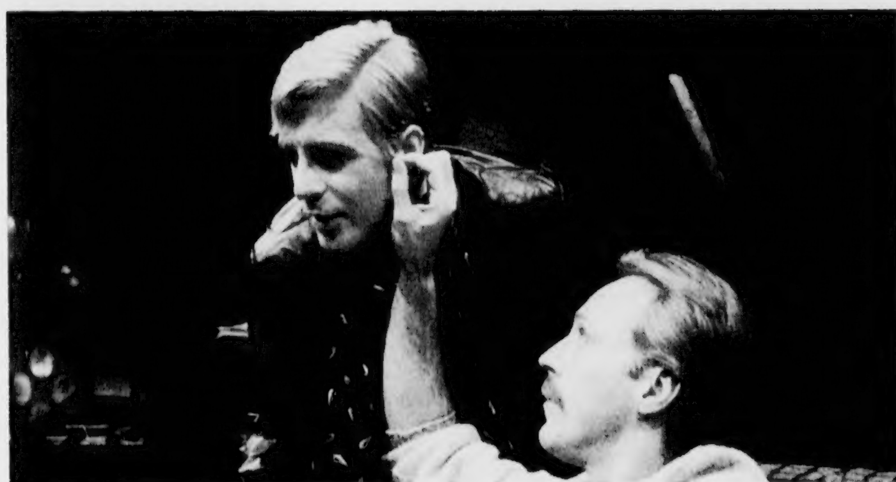
Ça semble assez simple au premier abord: deux ex-amants se revoient après quelques années de séparation. Ils se parlent afin de faire le point sur leur expérience commune, en essayant d'aller au fonds des choses, en essayant d'être honnêtes l'un avec l'autre. Enfin, ils peuvent se dire les choses qu'ils ont sur le coeur, comme on dit.

Ça pourrait être ennuyant de regarder deux acteurs se parler pendant deux heures mais en fait, c'est passionnant. Pour plusieurs raisons.

La première, c'est le thème. L'honnêteté avec la personne aimée ou qu'on a aimée: ne pas avoir peur de raconter ses peurs et ses joies, de montrer sa vulnérabilité. L'honnêteté avec soi-même: accepter ses émotions, ses erreurs, agir avec conséquence, trouver sa place dans le monde. Quand on joue avec les émotions, les hommes ont généralement peur. Les personnages de Remember Me tentent de franchir ces barrières.

Le texte qui transporte ce thème est bien rythmé, alternant le monologue et le dialogue, la tempête et le calme, avec des leitmotive comme les odeurs, sources de mémoire.

Même si je n'ai pas lu ou vu la pièce en français, la traduction m'a semblé bonne, quoiqu'on perd le sens du lieu. Tout se passe en deux heures, un soir, dans un sous-sol d'Outremont, chez un professeur de français dans un CEGEP.



Remember Me, de Michel Tremblay, une pièce moins drôle mais plus sereine.

Être en marge, cependant, permet de pousser certaines questions plus en profondeur, comme la question de l'exclusivité dans une relation amoureuse. Mais soulignons encore que ce n'est pas une pièce "sur les homosexuels". C'est une pièce sur la relation amoureuse de deux adultes, Jean-Marc, 38 ans, professeur, et Luc, 32 ans, acteur.

Les deux personnages sont homosexuels. Cela a son importance mais ce n'est pas une pièce à propos de l'homosexualité. C'est important parce qu'une telle relation amoureuse, dans notre société, engendre des problèmes particuliers. Les deux personnages voudraient être honnêtes avec eux-mêmes et ne pas avoir à dissimuler leur orientation sexuelle. La pression sociale est très forte.

Le tout n'aurait pas passé la rampe sans la mise en scène qui sert bien le texte. Les deux acteurs sont captivants du début à la fin. Il y a des petites erreurs dans leur façon de marcher et, pour Luc, un costume pas assez en accord avec le personnage, un costume pas assez soigné.

Dans l'oeuvre de Tremblay, Les anciennes odeurs est une pièce plus sereine, ses personnages s'acceptent finalement comme ils sont. La Duchesse de Langeais se déprimait, Hosanna commençait à enlever son déguisement. Ici nous avons des personnages qui essaient de se comprendre et de s'aider à un moment difficile de leur vie.

C'est une pièce moins drôle que les autres, et un peu plus dans le ton de sa trilogie romanesque (qui a débuté avec La femme d'à côté). Est-ce Tremblay ou le monde qui a changé? Qui sait, les deux sûrement.

Au théâtre Warehouse, jusqu'au 28 janvier.

Charles LEBLANC

Le CALENDRIER

- L'exposition "L'identité Ojibway" se poursuit au Collège universitaire de Saint-Boniface jusqu'au 27 janvier.

- "Remember Me" (Les anciennes odeurs) de Michel Tremblay sera représentée au théâtre Warehouse jusqu'au 28 janvier.

Jeudi 19

- Le Canot du Festival du Voyageur mettra en vedette le groupe rock La Roche, du jeudi au samedi.

Vendredi 20

- Marie-Nicole Allard donnera une conférence sur l'abbé Georges-Antoine Belcourt au Collège universitaire de Saint-Boniface, en la salle 2127, à 20h00.

- Le film "Das Boot" pourra être vu à la Galerie d'art de Winnipeg du vendredi au dimanche à 20h00.

- Dans le cadre de la grande fête du 10e anniversaire du Centre culturel franco-manitobain, le "Festin des retrouvailles" débutera avec un spectacle de Gerry & Ziz.

Samedi 21

- La grande fête du 10e anniversaire continuera samedi et dimanche. Au programme: mini-spectacles, jeux, danses et expositions.

- The Children's Theatre Company présentera "The Legend of Sleepy Hollow" samedi et dimanche en après-midi.

- Le District des guides du Manitoba invitent ses animatrices à participer à une journée de "découvertes et approfondissement" à 9h00.

Dimanche 22

- L'Union nationale française invite les gens à un déjeuner-rencontre entre 9h00 et 12h00 au 541, rue Giroux.

Samedi 28

- Le comité de parents de l'Association des scouts et guides de Saint-Vital tiendront une "soirée canayenne" en la salle Saint-Eugène, 1009, chemin Sainte-Marie. Les billets (6$) sont en vente au Paladin, 588, rue DesMeurons.

Le CCFM de Collet à Pantel

Histoire de créer un peu d'ambiance pour le 10e du CCFM, voici quelques citations suite à la construction du Centre culturel franco-manitobain en janvier 1974.

"... Le CCFM me fait penser à un grand arbre, qu'on a mis bien du temps à transplanter. Maintenant que nous l'avons, ce grand arbre, allons-nous seulement nous préoccuper de le mieux décorer, de lui donner la meilleure place au soleil, ou allons-nous assurer que le terrain environnant nourrit cet arbre d'une sève de vie culturelle franco-manitobaine continuellement renouvelée?" (**Roger Collet**)

"On espère que le développement du centre et ses activités culturelles s'avanceront de pair avec l'épanouissement de notre ville, afin qu'à l'avenir, on pourra fêter tous nos grands anniversaires ensemble." (**Robert Bockstael**)

"Le gouvernement ne s'attend pas à des remerciements." (**Hugh Faulkner**)

"La bâtisse a un potentiel énorme. Peut-être étant l'architecte, ai-je un préjugé d'optimisme, mais je vois vraiment là un potentiel énorme, pourvu qu'on fasse preuve d'imagination et qu'on prenne avantage des possibilités." (**Etienne Gaboury**)

"J'ai eu l'heureuse occasion d'être témoin, tout en étant participant, d'un esprit de solidarité franco-manitobaine. C'est le moins que l'on puisse dire!" (**Lettre anonyme**)

"Soyez exigeants en ce qui concerne les services que vous désirez... Si vous n'obtenez pas les services que vous désirez, et auxquels vous avez droit, allez frapper aux bons endroits, c'est-à-dire à la porte de vos représentants élus aux divers paliers du gouvernement." (**Alfred Monnin**)

"On trouvera la semaine prochaine des accusations acerbes lancées au gouvernement pour 'toujours favoriser les Canadiens français' et des demandes telles 'on veut un Centre, on veut de l'argent comme les 'frogs' en reçoivent. Oh well!" (**Hubert Pantel**)

Saint-Lazare

De la danse et une bourse Joël Plante

De la première ou de la neuvième année, tout le monde faisait de la danse la semaine du 9 au 13 janvier à l'école Saint-Lazare.

Judy Cook, jeune danseuse et chorégraphe, faisant partie du programme "Artistes dans les écoles", passait la semaine entière avec les étudiants.

Le but de cette session de danse, intitulée "Felts on tap", consistait à introduire les élèves à une base concrète de mouvement et de coordination qui leur permettrait de s'adapter à une grande variété de styles à partir de danse moderne, jazz et mouvement créatif.

Après cinq leçons avec Judy, chaque niveau pu présenter, le 13 janvier, un petit programme montrant ce qu'ils en avaient retiré.

Par ailleurs, Conrad et Jeannine Plante, les parents de Joël, décédé accidentellement au mois d'août dernier à l'âge de 17 ans, ont commencé un fonds à la caisse populaire.

Ce fonds servira de bourse pour promouvoir les vocations religieuses dans notre milieu.

Ceux qui veulent contribuer à ce fonds n'ont qu'à s'adresser à la caisse populaire de Saint-Lazare.

Annette et Omer CHARTIER





FEMME AVANT TOUT

C'est ce qu'affirme Paula "Raven" Dosne, championne canadienne de culturisme en 1982. Originaire de Montréal, Paula vit depuis un an à Winnipeg (ville reconnue comme le centre du culturisme au Canada), où elle s'entraine pour des compétitions internationales et mondiales. Selon elle, ce sport traditionnellement **masculin** qui développe les muscles jusqu'à l'extrême, n'entrave nullement la féminité. Phare Ouest vous en laisse juge.

Lundi 23 janvier à 20h00

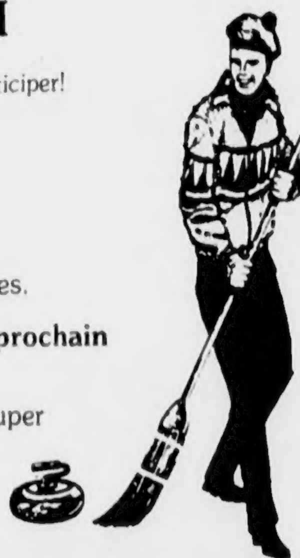


Bonspiel provincial de la SFM

Centre francophones du Manitoba: le défi vous est lancé à participer!

Trophée et prix attrayants à gagner

à Notre-Dame-de-Lourdes
les 3, 4 et 5 février 1984



* Il y aura trois compétitions et la participation est limitée à quarante (40) équipes.
* Inscrivez-vous en appelant Gérald Grenier au 248-2076 **avant le 1er février prochain** ou Gertrude Mousseau (pour la ville) au 233-4915.
- L'inscription est de soixante-dix dollars (70$) par équipe et comprend le souper et la soirée dansante du samedi soir. MUSIQUE: Gérald Brétécher.
- équipes mixtes: deux femmes et deux hommes

NE TARDEZ PAS! INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT.

Otterburne

Voici toute une série d'activités

Tout au cours de l'année du cinquantenaire de la paroisse Saint-Viateur, une variété d'activités sont planifiées.

Pour janvier, c'est le lancement officiel et la vente du livre de recettes qui se continue. Si vous désirez un de ces livres, prières de vous adresser à Evelyne au 433-7637.

En février se déroulera le Bonspiel paroissial annuel du 13 au 19 inclusivement. Pour ce bonspiel et carnaval d'hiver, une foule d'activités seront organisées. Entre autres, un bonspiel, des parties de cartes - whist, "500" et cribbage, un poker derby et un bingo.

Le samedi 18 février, au cours de la danse du carnaval, le couple royal sera couronné. Les candidats en lice pour être roi sont: Raymond Roy, Rhéal Roy et Danny Fontaine. Pour la course à la couronne de la reine, on retrouve Lynne Carrière et Bernadette Vincent

Également, durant cette soirée, on dévoilera le fameux "bonhomme carnaval" qui, comme chaque année passée, se mêle aussi à la partie

Pour ce qui est des autres activités de l'année jubilaire, lisez votre journal hebdomadaire francophone pour en apprendre les détails.

Toujours dans le domaine des activités, les dames de la Ligue féminine catholique de la paroisse organisent des ventes de pâtisseries et d'artisanat. Les ventes se dérouleront aux dates et endroits suivants: 3 février, au centre commercial Clearspring à Steinbach; 5 février, au sous-sol de l'église après les messes dominicales; 13 au 19 février, à la salle du curling durant le carnaval.

Si vous avez des pâtisseries et des objets d'artisanat à donner pour ces ventes, veuillez avertir Louisa au 433-7900, Claire au 433-7506 ou Lise au 433-7101.

Par ailleurs, du 9 au 15 janvier se déroulait à Otterburne le premier bonspiel, pour hommes, sur de la glace artificielle.

On sait que depuis plusieurs mois déjà, un grand nombre de personnes se sont dévouées bénévolement pour s'assurer que cet hiver, la saison de curling se déroule sans interruption dues aux caprices du temps comme les dernières années.

Les gagnants pour ce bonspiel sont: côté A, équipe de Gilbert Maynard; côté B, équipe de Lucien Gobeil; côté C, équipe de Maurice Laroche

Calendrier

Le 19 au 22 janvier bonspiel des progressistes conservateurs

Le 30 au 5 février: bonspiel pour dames

Le 15 au 18 février: ventes de billets pour les candidats du couple royal pour le carnaval d'hiver

Précieux-Sang

Henri et Marguerite Molin ont fêté

La famille de M. et Mme Henri et Marguerite-Marie Molin fêtait le 60e anniversaire de mariage de leurs parents le 8 janvier.

La messe en l'église du Précieux-Sang était présidée par le père Gérald Labossière et célébrée aux intentions des jubilaires. La famille de Louis Molin animait le chant de l'assemblée et Normand Touchette accompagnait à l'orgue. Hélène Molin, petite-fille des jubilaires, leur dédiait l'Ave Maria de Bach-Gounod.

Pendant la cérémonie, une gerbe de fleurs représentant les neufs enfants de la famille fut placée sur l'autel et une bénédiction spéciale fut accorée aux époux.

Suivit un dîner-réception avec présentation de voeux et de cadeaux-souvenirs. Sont venues participer à cette fête Sr Marie-Josèphe, religieuse-clarisse de Sorel, Québec, et tante Geneviève Himpe de Tourcoin, France.

La famille Molin immigrait au Canada après la deuxième guerre mondiale en octobre 1947. Accueillis à Notre-Dame-de-Lourdes par la famille Jean-Baptiste Pantel, ils se sont ensuite établis à Saint-François-Xavier en 1948. C'est après l'incendie de leur maison en avril 1979 que les parents se sont installés dans la paroisse du Précieux-Sang.

Armelle MOLIN

Saint-Léon

Des oeuvres

Le père Laflamme, père blanc, était parmi nous, le 8 janvier, pour faire part de ses oeuvres en Ouganda où il fut missionnaire pendant 26 ans.

Ses projets furent réalisés grâce au support financier de l'organisation canadienne de Développement et Paix qu'il a connu là en Afrique. Il marque sa reconnaissance à cet organisme en faisant connaître ses oeuvres, maintenant qu'il est au Canada pour quelque temps.

Son homélie durant la messe et le film "La terre parle... qui l'écoute?" visionné au café-rencontre dans l'après-midi furent très informateurs pour nous qui avaons connu Développement et Paix à travers l'abbé Louis Laurencelle, un des gouverneurs de cet organisme et notre ancien curé

Le comité local de Développement et Paix avait invité le père Laflamme dans la paroisse.

Par ailleurs, nos gens ont accueilli le groupe de la 2e rotation du programme Katimavik le 13 janvier au Club Simon-Nivon.

Ces 12 jeunes ont fait les 3 premiers mois du programme dans une région retirée au nord de Vancouver, avec peu de facilités de transport, sinon des bicyclettes.

Maintenant, à Saint-Léon, près du magasin et du bureau de poste et voyageant en fourgonnette, ils se sentent choyés!

Ils sont tous au travail, chacun ayant un ouvrage spécifique dans la communauté. En plus, il y a des sorties spéciales, telle une journée de ski à La Rivière.

Le départ du premier groupe avait lieu le 5 janvier.

Marie LABOSSIÈRE

La coopération s'enseigne sur l'ordinateur

Vous vous souvenez de la dernière de MASH l'hiver dernier? Ce soir-là, les trois invités spéciaux à une conférence sur le mouvement coopératif se sont retrouvés dans une salle du Collège avec, pour tout auditoire, les deux organisateurs de la causerie. Cette semaine, Gilberte Proteau, Maurice Gauthier et Maurice Therrien ont eu leur revanche!

En effet, non seulement celles et ceux qui ont manqué cette soirée, mais aussi des milliers d'écoliers francophones de la province pourront s'informer dorénavant sur le mouvement coopératif sans avoir peur de la compétition du petit écran.

Le professeur, Henri Lafortune, du Collège communautaire de Saint-Boniface vient de produire, à l'aide d'un projet de création d'emploi pour étudiants, un ensemble de 25 logiciels (programmes) sur le sujet pour micro-ordinateur.



Le fonctionnement du nouveau programme est examiné par Louise Cloutier de CBWFT, avec l'aide d'Henri Lafortune, le professeur en charge du projet, et (derrière) Gilbert Verrier, son assistant.

Le didactitiel (outil d'enseignement) lancé cette semaine a été constitué à partir d'une idée présentée lors de la fameuse conférence de l'hiver dernier. Il traite de toute une foule de thèmes reliés au développement coopératif dans les Prairies: l'histoire et le fonctionnement des coops et des caisses, de l'idéologie du mouvement et des conséquences de son absence.

Il s'agit d'un premier document en français sur le sujet. Les étudiants participant ont traduit les renseignements les plus pertinents d'un texte de plusieurs centaines de pages, rédigé par un Manitobain et vendu d'abord en Saskatchewan. Présenté sous sa forme informatisée, le didactitiel du Collège est une double première.

Les écoles secondaires et individus qui voudront profiter de cette nouvelle ressource pédagogique peuvent s'attendre à découvrir un outil intéressant

Car on a intégré à l'ensemble un jeu éducatif (Le Pendu) et un lexique interactif pour permettre à l'utilisateur de vérifier ses connaissances en matière de coopération. Et d'améliorer son vocabulaire

J.P.D.



Société Franco-Manitobaine

À la dernière réunion annuelle de la Société franco-manitobaine en mars dernier, la motion suivante fut adoptée:

"Afin de recruter des candidats pour les nominations aux différents conseils nommés par la SFM que la Société franco-manitobaine publie dans les médias les postes à être comblés ainsi que les critères souhaités des candidats."

Étant donné qu'il y aura sous peu des postes à combler aux conseils d'administration de Presse Ouest Limitée, société éditrice de La LIBERTÉ, et du Centre culturel franco-manitobain, la SFM lance donc une invitation aux Franco-Manitobains et Manitobaines qui seraient intéressés à siéger à un de ces conseils.

Les critères suggérés sont: une certaine expérience en administration, une facilité de penser en terme d'objectifs à court et à long termes et une bonne connaissance du milieu.

Vous pouvez indiquer votre intérêt à participer dans la direction de votre communauté en écrivant à la Société franco-manitobaine et en indiquant les raisons qui motivent votre intérêt.

Prière d'adresser vos lettres, **avant le 30 janvier 1984**, à:

M. Raymond Théberge
Directeur général
Société franco-manitobaine
C.P. 145
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

À L'AFFICHE du 21 au 27 janvier

Samedi

Pour nos jeunes et nos moins jeunes amis, Ciné Famille présentera un autre film de la série Tintin: "Le Trésor de Racham le Rouge".

À 19h00: C'est du Forum de Montréal que vous parviendra la Soirée du Hockey au cours de laquelle les Canadiens affronteront les Flames de Calgary.

Dimanche

À 10h00: Le Jour du Seigneur, nous vous inviterons à regarder la célébration d'une liturgie oecuménique, enregistrée lors de la VIe réunion du Conseil Oecuménique des Églises l'été dernier à Vancouver

À 14h30: Génies en Herbe mettra en présence l'équipe de l'école Churchill High et celle de La Broquerie.

À 15h00: La Super Bowl XVIII, en direct du Tampa Bay Stadium, à Tampa Bay en Floride. Cette rencontre sera commentée par Raymond Lebrun

À 18h30: Place à la magie avec le Magic Show, un spectacle enregistré à Bologne, lors du Congrès International des Magiciens.

À 19h50: Le Ciel et le Feu, une production de la télévision suisse romande qui retrace le détournement, par des commandons du Front populaire de Libération de la Palestine, de quatre longs courriers. Un drame déchirant et oh combien d'actualité

Lundi

À 18h30: Tous font comprendre à Pépère qu'ils sont favorables à ses amours. Mais la réaction du vieillard est étonnante et elle vous surprendra au cours de ce nouvel épisode du feuilleton Terre Humaine

À 19h30: Vous pourrez jouer à Pile ou Face.

Et à 20h00: Phare Ouest brossera le portrait d'une jeune femme culturiste, championne canadienne en 1982 et qui vit à Winnipeg depuis un an. Ce sport traditionnellement masculin n'empêche pas Paula Raven Dosne de "s'estimer femme avant tout" Une réalisation de Richard Simoens

Mardi

À 19h00: Télésélection vous offrira un moment de détente en compagnie de Annie Girardot et de Victor Lannoux les principaux interprètes de la comédie "La Revanche" qui prouve que ne s'improvise pas voleur qui veut.

À 22h10: Rencontres laissera la parole à Petru Dumitriu, écrivain roumain, auteur de "Au dieu Inconnu".

Mercredi

À 19h00: Télé-Point, au cours duquel Louise Cloutier fera la point de l'actualité manitobaine et approfondira les sujets qui n'ont pas toujours été dévoilés. Une réalisation de Maurice Auger.

À 22h10: Reflets d'un pays vous permettra de voir ou de revoir une émission réalisée par Maurice Arpin: "L'Art au Pluriel" qui brosse le portrait du peintre Roger Lafrenière, du mime Brian Stavechny, des artistes Michèle Larose et Georges Gamache et enfin du guitariste classique, Paul Freynet.

Jeudi

À 19h00: À l'affiche des Grands Films: "Les Marchands de Violence", un drame avec Meryl Streep sur les matches de hockey.

À 22h10: Nous vous inviterons, À Guichets Fermés, à vous détendre avec le ruissellement harmonieux de mélodies classiques qu'interprèteront pour vous la percussionniste, Marie-Josée Simard, le pianiste Marc Kolt, et le guitariste classique, Paul Freynet. Une réalisation de Richard Simoens.

Vendredi

À 11h00: Iniation micro-ordinateurs dans le cadre de la série Octo-Puce. Une émission particulièrement recommandée à tous ceux qui veulent étudier l'informatique.

À 19h00: Pierre Nadeau recréera pour vous des événements qui ont marqué l'actualité nationale, Il y a déjà 20 ans.

Et à 22h10: Les amateurs de sensations fortes ne manqueront pas la première partie du film, Les dents de la mer.



Qu'adviendra-t-il du Papier de Chez-Nous?

Le comité des fêtes du centenaire n'est plus. Il a officiellement mis fin à ses jours lors de sa dernière réunion le 11 janvier.

On y a fait le bilan financier qui est dans le noir, contrairement à ce que beaucoup craignaient. Les quelques dollars d'excédent iront au Papier Chez-Nous.

On a donné au comité culturel la tâche de vendre les quelque 4 000$ de souvenirs qui restent. Ces souvenirs sont en vente chez les membres du comité et au Café Joly. On a appris que les albums photos souvenirs seront prêts dans environ un mois et qu'environ 600 livres centenaires sont vendus.

Mais le clou de la réunion s'est arrêté sur la nécessité de continuité. On se souvient, en effet, qu'en avril 81, le comité des présidents s'était joint au comité centenaire et que ce dernier avait hérité du Papier de Chez-Nous.

Qu'adviendra-t-il des deux? Pour ce qui est du comité des présidents, la question sera soulevée lors de la réunion de ces derniers le 8 février. Pour le Papier Chez-Nous, un conseil d'administration sera formé pour gérer l'aspect financier du journal. Hubert Bouchard et Michel Lamarche ont été nommés avec le mandat de compléter la composition du conseil et d'établir un mode d'administration du journal.

Ces derniers peuvent se féliciter de garder l'excellente équipe de rédaction déjà en place.

Rino OUELLET

Un peuple en souffrance: les Haïtiens

"Le peuple haïtien, c'est un peuple en souffrance", voilà le thème de la série de diapos qu'une soixantaine de La Broquiens sont venus visionner le 16 janvier dernier.

Ginette Balcaen, qui revient d'un séjour d'un an comme missionnaire infirmière en Haïti, nous a fait parcourir les paysages géographiques et humains de la "perle des Antilles". Elle a fait état de misères de nutrition, de santé, de justice qui sont la vie quotidienne chez les Haïtiens.

Gérard Dubé a ensuite fait tourner le film Monologue Nord-Sud, qui tente d'analyser comment nous, de pays riches, exploitons les pays pauvres et, au lieu de les aider, intensifions leurs misères.

De quoi se constiper en mangeant des bananes ou se sentir étouffé dans le col d'une chemise "Made in Taiwan".

Pour Gérard Dubé, le message est clair. en consommant des produits de ces pays, nous les exploitons, point final.

Le Café Joli sera baptisé La Chaumière

Le Café Joli a de nouvelles propriétaires.

Ce restaurant construit et géré par Claude Jolicoeur depuis 1977 vient d'être vendu aux Ciboulettes (y en a cinq).

Les cinq soeurs Laramée, Jeannette Désorcy, Liliane Normandeau, Cécile Fournier, Rita Nadeau et Jeanine Brindle s'étaient déjà réunies pour publier un livre de recettes, Saveurs des années (dont elles utilisent les recettes d'ailleurs) lors de l'année centenaire

Le restaurant a été réaménagé, nouveaux décors, tapis, etc. Dans la cuisine, on fait du pain maison, de la soupe et des pâtisseries maison.

Les Ciboulettes se vantent même d'avoir inventé un nouveau plat: la paysanne; délicieux, paraît-il. On transformera le sous-bassement en salle de banquet ou de conférence.

L'ouverture officielle se fera dans la dernière moitié de mars. L'établissement sera alors rebaptisé La Chaumière.

Actuellement, les Ciboulettes sont enchantées. La clientèle est bonne et les maris lavent la vaisselle.

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay Smith et Associés
avocats et notaires
Ronald Guay Rémi C. Smith
Shane H. I. Lasker
Richard J. F. Chartier
807 Centennial House
310, Broadway et Donald
Winnipeg (R3C 0S6) 957-0540

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
Roger R. LAFRENIÈRE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS
ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. C.W. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Optométristes

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR D.W. MULHALL
OPTOMÉTRISTE
198, St. Annes Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 255-3990
R2M 3A1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053, AUTUMNWOOD
AUTOPAC TÉL: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.

H. A. MAGNE
Comptable agréé
Henri Magne, B. Comm. C.A.
200 - 170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
233-7842

Brackman, Downey & Co.
Comptables généraux agréés
- Comptabilité • Vérifications
- Impôts sur les revenus
- Services de gestion
- Informatique

Alan Brackman.
B.Comm.(Hons.) C.Ed., C.G.A.
James L. Downey, C.D., C.G.A.
Pièce 2 - 1808, rue Main
Winnipeg, Manitoba 338-7985

DR. E.M. FINKLEMAN
ET
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

LES PETITES ANNONCES

LA LIBERTÉ: est à la recherche des numéros du 15 avril et du 22 avril 1983. Si vous avez l'un ou l'autre de ces journaux, SVP signaler le 247-4823
-287-

INSTITUTRICE BILINGUE, qualifiée et certifiée, offre ses services comme tutrice privée pour les enfants et adultes. Disponible immédiatement. Veuillez composer le 237-6027
-254-

À LOUER: Appartement à 406, rue Saint-Jean Baptiste, libre le 1er février. Consiste du rez-de-chaussée, sous-sol fini, garage et jardin. Deux ch. à coucher au rez-de-chaussée et une autre au sous sol. Poêle, réfrigérateur, laveuse et sécheuse, ainsi que chauffage, électricité et eau sont inclus dans le loyer de 550$ par mois. Tél.: 237-9887 ou 1-422 5665
-270-

VENTE PRIVÉE: à Saint-Boniface, maison de 5 ch. à coucher avec revenue, près des écoles. Tél 247 6392
-271-

ON CHERCHE: une maison à acheter à Saint Boniface, trois ou quatre ch. à coucher, sous bassement fini, garage en bon état. Tel 247 3220
-272-

DAME désire garder des enfants (âgés de deux ans et plus) chez elle au Parc Windsor. Tél.: 256-1050
-273-

INSTITUTEUR bilingue, qualifié, offre ses services comme tuteur pour les enfants et adultes Disponible de midi à 17h00. Veuillez composer le 943 0114
-274-

À LOUER: Parc Windsor, près de toutes commodités, "bachelor suite" au sous-sol d'un duplex Inclus frigos, poêle, laveuse, sécheuse, chauffage ainsi que toutes autres utilités. Libre le 1er février Composer le 257-9412
-275-

MAISON À VENDRE: Parc Windsor, trois ch. à coucher, deux salles de bain, salle de récréation, garage double, à deux pas de l'école Lacerte. Tél 253-9142
-276-

DÉMÉNAGEZ-VOUS AU CENTRE D'ACCUEIL COLOMBIEN? AVEZ-VOUS UNE MAISON À VENDRE? POUR UNE ÉVALUATION SANS OBLIGATION APPELEZ DIANNE BOURBONNAIS CHEZ DELBRO AU 257-2528 OU RÉSIDENCE AU 237-1631
-277-

À LOUER: Maison à Saint-Vital, près du chemin St. Anne's, de deux ch. à coucher, grand salon, poêle et réfrigérateur; libre le 1er février. Appelez le 257-5691
-278-

À VENDRE: Bungalow à Saint Boniface, trois ch à coucher, sous-sol fini, deux ch. de bain, garage, 247-5126.
-268-

À VENDRE: maison et entrepôt pour commerce de plomberie et ferblanterie. Propriétaire est retiré Ernest Audette. Téléphone: 433-7453
-285-

RECHERCHE: personne disposant de quelques heures par semaine pour promouvoir et vendre Le Connoisseur Brie (fromage de brie français de qualité). Appelez et laissez message au 1-857-3239 ou 1-353-2563.
-256-

BESOIN des vendeur(se)s pour l'immeuble. SVP contacter Aline Danis pour une entrevue confidentielle au 257-2570 ou Pager 942-2471 Code 43445, Century 21 Danis Realty Ltd.
-258-

CHERCHE au Nord de Saint-Boniface, une maison le plus tôt possible. Signalez Dolorès: Pager 942-2491 Code 41511, Century 21 Danis Realty Ltd au 257-2570
-259-

NORWOOD: Jolie maison, deux étages, trois ch à coucher, deux salles de bain, salle à manger, garage isolé, etc. 54 900$. SVP appelez Wilfrid au 255-4789 ou Aline au 257-2570, Century 21 Danis Realty Ltd
-260-

CENTRE de Saint-Boniface, belle grande maison deux étages, trois ch. à coucher pour propriétaire pleine cave. Suite au 2e, pourrait servir pour une ou deux familles. Garage avec "open pit" Wilfred au 255-4789, Century 21 Danis Realty Ltd. au 257-2570
-261-

OUVERT AU PUBLIC: dimanche le 15 janvier, de 13h00 à 16h00, 56, rue Inman, Saint-Vital, joli bungalow, deux ch. à coucher, plus extra au sou bassement, garage. Appelez Wilfrid au 255-4789 ou Century 21 Danis Realty Ltd. au 257-2570
-262-

À VENDRE: Lot de rivière à Lorette, boisé, sur le Dawson. Appelez Léo Grouette au 257-2528, DELBRO
-263-

À VENDRE: Parc Windsor, bungalow, trois ch. à coucher, salle de famille avec salle de récréation et salle de jeu au sous-sol, garage. Léo Grouette au 257-2528 DELBRO
-264-

À VENDRE: Machine à écrire IBM sel. 1, clavier bilingue, excellente condition. Appelez le 257-7585
-265-

SAINT-BONIFACE: Place Gaboury, maison de trois ch. à coucher, sous sol fini, garage, 64 900$. Les subventions de 5 000$ sont encore disponibles pour les nouvelles maisons
BAIE DUBUC: nouvelle maison, bungalow de 1076 pieds carrés, trois ch. à coucher, pour seulement 50 000$. Roland au 255-7510, Ducharme Agency au 256-4313, 755, chemin St-Mary's
-266-

VÉRITABLE OCCASION à saisir: un grand garage (6 à 8 voitures à la fois), complètement équipé, sera vendu pour le montant de l'hypothèque, dans un village francophone. Contactez l'IMMOBILIÈRE de ST-PIERRE LTÉE. Tél.: (204)433 7899.
-267-

À VENDRE: Saint-Boniface, duplex genre bungalow, deux chambres à coucher chaque, très bonne condition, près de l'école Taché. Léo Grouette au 257-2528 DELBRO
-279-

À VENDRE: Triplex au Norwood, près de Marion et Taché, bon revenu, condition prime. Léo Grouette au 257-2528 DELBRO
-280-

GARDIENNE D'ENFANTS: Dame désire garder un enfant chez elle à Saint-Vital, appeler Louise au 255-2574.
-281-

À VENDRE: Maison à quatre chambres à coucher, cave la grandeur, deux salles de bain, garage, prix 30 000$. Composez le 1-433-7692 (Saint-Pierre-Jolys).
-282-

HOMME bien qualifié cherche un emploi comme assistant aux personnes âgées, ouvrage manuel, transportation, compagnon, etc. Certificat d'infirmier. 237-4727
-283-

À VENDRE: Réfrigérateur, poêle, laveuse automatique, sécheuse et congélateur. Composez le 237-0348.
-284-

SONGEZ-VOUS CONSTRUIRE UNE NOUVELLE MAISON? NOUS VOUS PROPOSONS DE TRÈS BEAUX LOTS BOISÉS SITUÉS À 12 MILLES DE L'HÔTEL DE LA MONNAIE. LES SERVICES D'ÉGOUTS, D'EAU SOUS PRESSION, GAZ NATURELLE, LOT ARPENTÉ, ETC. PRIX RAISONNABLE. APPELEZ PAUL CHEZ PAUL'S REALTY AU 1-883-2434.
-286-

Entrepreneurs de Construction

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
Gilbert et Gérald Bohémier

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners
réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ARROW APPLIANCE SERVICE
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

INTERROGATION

C'est avant tout s'ouvrir à un mystère

Qui oserait dire aujourd'hui qu'il comprend tout à "l'Église"? Qui oserait la décrire parfaitement et la faire comprendre et aimer de tous?

Ce ne sont certainement pas les prises de position et les images qui manquent... Mais, dans tout ce que nous entendons, dans toutes les réflexions qui nous parviennent, il nous faut faire une certaine synthèse pour ne pas se perdre, pour ne pas se prendre pour l'Église toute entière.

En regard des événements que nous vivons comme Église cette année - en autre l'événement de la visite du Pape Jean Paul II aux Églises du Manitoba en particulier, à l'Église du Canada en général - il me semble essentiel si nous voulons vraiment saisir de l'intérieur le sens profond de son passage au milieu de nous et si nous cherchons à dépasser l'émotionnel et le sensationnel, d'entreprendre ensemble une réflexion sur l'Église.

Car la visite du Pape ne peut se comprendre et se vivre que dans une saine compréhension du mystère de l'Église. Je saisis donc l'occasion unique de sa venue pour entreprendre cette réflexion.

Vouloir entreprendre une telle démarche, c'est d'abord et avant tout s'ouvrir à un mystère que nous ne pouvons saisir qu'à partir de certaines images, de certains concepts.

C'est d'accepter de marcher ensemble dans la foi sur un chemin à la fois très complexe et très simple. C'est accepter de remettre en question tout ce que nous disons au sujet de l'Église, tout ce que nous prenons pour acquis, tout ce que nous lançons si facilement à la face des gens à l'occasion de nos conversations.

C'est accepter d'avancer ensemble à partir d'une réalité qui continuera toujours à nous échapper, car elle est véritablement du "domaine de Dieu".

Mais c'est aussi accepter une aventure, un événement, une irruption continuelle au milieu de notre monde.

Nous allons prendre le temps qu'il faut... Et nous y allons lentement. Cependant, il ne faudra jamais isoler un aspect de tous les autres, il nous faudra toujours les lier les uns aux autres. Il est impossible, dans les quelques mots que je vous livre à chaque semaine, de tout dire.

Je vais plutôt essayer de livrer des pistes de réflexion qui vous permettront d'approfondir votre propre vie et votre propre attachement à l'Église dans toute la complexité de son mystère. Je vous prie donc, chers lecteurs et lectrices, au fur et à mesure que vous avancerez avec moi sur le chemin extraordinaire qu'est l'Église, de voir les textes dans leur ensemble et de ne jamais les isoler les uns des autres, sinon vous pourrez me faire dire à peu près n'importe quoi.

Aussi, je voudrais vous exprimer cette réalité qu'est l'Église dans des mots et des images très simples, à la portée de tous. C'est bien une réflexion et non un traité de théologie que j'entreprends avec vous.

C'est le risque que j'accepte afin de mieux vous servir, moi qui, de loin, demeure profondément, viscéralement attaché à cette Église, Peuple de Dieu, Corps du Christ de chez nous.

Claude BLANCHETTE, ptre

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU HERMINE DURAND, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, à sa retraite, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 -170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, le ou avant le 2 mars 1984

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession

AU COEUR DE LA VILLE

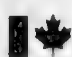


L'Avenue des arts est un nouvel organisme qui assiste le monde des affaires à découvrir la communauté artistique au Manitoba. La mise en évidence de nos talents créatifs leur donne de multiples occasions à se faire connaître et à obtenir un emploi. Un annuaire des personnes oeuvrant dans les domaines suivants est disponible: architecture, arts graphiques, cinéma, photographie, dessein industriel, arts de scène, musique, radio et télévision.

Pour de plus amples renseignements ou pour se joindre à l'Avenue des arts, composer **942-3584**.

OPÉRATION CENTRE-VILLE DE WINNIPEG





Parcs Canada   Parks Canada

DÉCLARATIONS D'INTENTION AMÉNAGEMENT PAR LE SECTEUR PRIVÉ

Réseau de voies d'accès au glacier Kaskawulsh Parc national Kluane

Parcs Canada veut se doter d'un système de transport en commun tous terrains et d'aménagements pour les visiteurs le long du côté oriental de la vallée de la rivière Slims au parc national Kluane, ce qui permettra aux visiteurs du parc de voir de près et d'admirer un glacier de vallée de grande classe. Cette annonce publicitaire a pour but d'attirer des déclarations d'intention de la part du secteur privé relativement à la construction et a l'exploitation du réseau de transport en commun ou des aménagements pour visiteurs, ou des deux à la fois

L'ensemble comporte trois parties composantes: le point de départ et le centre d'accueil, le terminus et son centre d'accueil, et le système de transport en commun VTT (véhicules tous terrains). Il faudrait se rendre aux exigences minimales de Parcs Canada pour chacune des composantes (pour tous détails, on voudra bien s'adresser au directeur du parc). Il incombera en outre au promoteur de trouver logement pour ses propres employés et aussi pour environ six employés saisonniers de Parcs Canada pendant quatre mois par année

Le point de départ et le centre d'accueil comprendront un salon et une aire de détente, des toilettes, un broyeur de détritus, le garage et l'atelier de réparation nécessaires pour le système de transport en commun, ainsi qu'un poste d'information, d'orientation et d'interprétation. Le point de départ est situé à côté de la route de l'Alaska Le terminus et son centre d'accueil comprendront un salon et une salle de réception, des toilettes et une aire de détente ainsi qu'un kiosque où l'on interprétera la dynamique du gigantesque glacier de vallée

Le rôle des véhicules tous terrains consistera à transporter jusqu'à 56 passagers du point de départ à l'embouchure de la rivière Slims, 25 km plus loin sur le flanc de la vallée jusqu'au pied du glacier Kaskawulsh Il faudra au moins deux VTT semblables à l' "autocar Terra" fabriqué par la compagnie Canadian Foremost Limited de Calgary (Alberta). On a misé sur eux parce qu'ils paraissaient le mieux convenir a ce genre d'opérations. En effet, ils ont été conçus et équipés de façon à franchir ce genre de terrain avec autant de monde qu'en peut contenir un autobus. L'utilisation des VTT et des deux centres d'accueil par les handicapés physiques devrait être prise en considération dans quelque design ultérieur que ce soit. On estime à 6 000 le nombre de visiteurs qui se prévaudront de ce moyen de transport dès la première année, chiffre qui devrait se stabiliser autour des 12 000 en moyenne par année, dont la moitié feraient partie de voyages en autocar organisés

Il est souhaitable que le secteur privé soit chargé de construire et d'exploiter le système de transport en commun, d'installer et d'exploiter les installations destinées aux visiteurs, d'aménager des locaux pour les membres du personnel, mais il n'est pas absolument nécessaire que ceux-ci soient aménagés sur les lieux mêmes. Quant aux autres aménagements de moindre importance, tels les garages et l'enceinte d'entreposage des véhicules, ils devraient être inclus comme options dans l'appel d'offres des promoteurs. On n'a fait aucun plan pour des installations de soutien, c'est-à-dire restaurants, hôtels, boutiques, etc., là où seront situés le point de départ et le terminus. On laisse cependant à la discrétion du promoteur de les inclure dans sa déclaration d'intention à titre de "services facultatifs". Il se peut alors qu'on les prenne en considération, advenant que l'on songe à d'autres installations. Il faudrait alors qu'il soit possible de les justifier, compte tenu de la viabilité économique de l'ensemble des besoins identifiés de Parcs Canada dans la région

Libre à tout promoteur de montrer une préférence pour l'une ou pour l'autre composante ou de les prendre en bloc. Cependant, les composantes au sujet desquelles des propositions peuvent subséquemment être faites seront prises en main par le secteur privé tant pour l'aménagement et le financement que pour l'exploitation. Chacun pourra utiliser les designs établis par Parcs Canada. Celui-ci se réserve l'aménagement des aires de stationnement, des routes de qualité inférieure dans la vallée de la rivière Slims jusqu'au glacier Kaskawulsh, ainsi que des pistes de randonnée, et c'est lui qui exhibera des objets d'exposition à l'intérieur et autour des bâtiments.

Nous demandons par les présentes au secteur privé de manifester son intérêt et nous faire part de ses idées sous forme d'une déclaration d'intention. Une assemblée générale ou une visite sur les lieux sera organisée en vue de familiariser les promoteurs éventuels avec le projet et les exigences de Parcs Canada, ainsi que pour inciter ceux qui se montreraient intéressés au projet à répondre à un appel d'offre à venir

Pour être considérées, les déclarations d'intention devront être soumises à

L'administration des contrats
Bureau régional des Prairies
Parcs Canada
Ministère de l'Environnement
4e étage, immeuble Revenue
391, avenue York
Winnipeg (Manitoba) R3C 4B7

et être reçues au plus tard le 10 février, 1984

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter

M. J. Masyk
Directeur
Parc national Kluane
Mille 1019, route de l'Alaska
Haines Junction, T.N.-O. Y0B 1L0
Téléphone: 1-403-634-2251

Canadä

Une entreprise communautaire représentant dix ans de travail

Le ministre des affaires municipales, Andy Anstett, a coupé le ruban, assisté de deux députés, Albert Driedger d'Emerson, et Clayton Manness de Morris, lors de l'inauguration de la glace artificielle le 8 janvier.

Immédiatement après, l'abbé Georges Damphousse, curé de la paroisse, a procédé à la bénédiction de la glace

L'assistance est ensuite montée à la salle de l'arene pour les discours de circonstance. Le maître de cérémonie, Raymond Ouimet, a ouvert cette manifestation en mentionnant que c'était une grande journée dans l'histoire de Sainte-Agathe puisque venait de se réaliser une entreprise communautaire après dix années de travail

Raymond Lagassé, maire de la municipalité de Ritchot, a félicité tous les travaillants de cette entreprise, bénévoles et autres.

Clayton Manness, député de Morris, rendu hommage pour tous les commettants de Morris qui pourront eux aussi partager les activités de la communauté de Sainte-Agathe

Albert Bilodeau, conseiller de Sainte-Agathe, a souhaité la bienvenue à tous pour cette occasion spéciale. Il a donné un peu d'historique de cette affaire communautaire. C'était le 9 avril 1974, qu'avait lieu la première réunion pour décider de la structure de l'arène comme projet centenaire, puisqu'il y avait des octrois disponibles à cette fin

Les membres du premier comite étaient Ron Girardin, Donat Alarie, Roland Gagnon, Emmanuel Courcelles, Jean-Léon Ouimet, Irène Alarie, Emmanuel Lemoine, Paul Girouard et Michel Lemoine. En 1979, un autre comité était élu. Il était très actif à la cause. En 1981 et 1982, des mentions ont ete faites pour la glace artificielle, lorsque la temperature de ces hivers etait trop clemente pour permettre aux activites de se derouler à cause de la fonte de la glace. Il mentionna, entre autres, que lui-même n'etait pas tout de suite convaincu qu'elle etait vraiment necessaire a l'arene

A la reunion annuelle de 1983, la decision finale pour installer la glace artificielle a été prise par scrutin. Des campagnes pour ramasser des fonds ont été faites pour payer la moitie de la glace

Le comité exécutif en charge maintenant est formé de: Réginald Robert, président; Rhéal Lemoine, vice-président; Emile Lemoine, trésorier; Guy Bilodeau, secrétaire; Raymond Ouimet, conseiller; deux représentants de la municipalité de Morris: Georges St-Hilaire et Jean-Léon Ouimet; deux représentants de la municipalité Macdonald: James Mansson et Lovern Manness; et Albert Bilodeau, représentant de la municipalité Ritchot, puisque le district récréationnel comprend, en partie, les trois municipalités

M. Bilodeau termina son discours en faisant une mention honorable tout spécialement à Emile Lemoine qui a accompli un travail énorme dans la tenue des livres, présentation des budgets, recherches sur les coûts et l'opération; et, aussi, qui a poussé l'idée jusqu'au bout

Le ministre des affaires muncipales, Andy Anstett, a exprimé sa reconnaissance pour les oeuvres volontaires qui ont rendu possible ce projet de 110 000$. Il mentionna la contribution de 54 000$ du gouvernement provincial à travers le fonds à l'emploi. Réginald Robert a adressé la parole en terminant la céremonie officielle. Il a rendu hommage aux dix ans d'efforts communautaires qui ont permis la réalisation de ce projet

Thérèse DUMESNIL



Les membres du comité de l'arène, accompagnés des invités d'honneur

Les gagnants du Club "400"

Depuis six années consécutives, le comité exécutif de l'arène de Sainte-Agathe organise une campagne de fonds au profit de l'arène centenaire, le Club "400".

Au début, c'était le Club "200", car on s'est aventuré à vendre seulement 200 billets pour commencer. Mais, puisque les gens manifestaient un grand intérêt, on a doublé à 400 billets l'année suivante

Vingt prix de 100$ sont tirés en terminant l'année; deux tirages par semaine en novembre et décembre, avec le tirage du grand prix réservé pour la veillée du Jour de l'An

Les gagnants pour l'année 1983 sont Ken Wood, Yvonne Robert, Evelyne Levesque, Craig Frizzley, Raymond Robert, Jeannette Lecuyer, Hélène Lemoine, David Lemoine, Claudette Rochon, Suzanne Bernardin, Claude Lemoine, Granger & Till, Clotilde Bruneau, Wess Gow, Boris Belematoski, Yolande Bilodeau, Jean-Maurice Lemoine, Daniel Chartier, Jeannine Saurette et Albert Beaudry. Le gagnant du grand prix de 2 000$ est Darrell Flett.

Village de Notre-Dame-de-Lourdes

NOMINATIONS

M. Bruno Delaquis nommé au comité de l'hôpital.
M. Bruno Delaquis nommé au comité pour la clinique communautaire.
M. Claude Vuignier nommé au comité de l'hôpital.
M. André Dacquay et M. Guy Roch nommé au comité de récréation.
M. Marcel Deroche et M. Bruno Delaquis nommé au comité du manoir.
M. Jean Foidart nommé au comité de la clinique du vétérinaire.
M. Bruno Delaquis nommé au "Southern Health Unit Bd.".
M. Jean Foidart nommé au comité de récréation de Lorne.
M. Ernest Delaquis nommé au comité du terrain de jeu.
M. Ernest Delaquis nommé au comité de curling.
M. Marcel Deroche nommé au comité d'ambulance.

Toutes nominations sont pour un an à l'exception de M. Claude Vuignier qui fut nommé pour trois ans.

Notre-Dame-de-Lourdes

Une occasion pour participer davantage à la vie culturelle

Le comité culturel Notre-Dame a discuté son budget pour 1984 lors de sa rencontre le 10 janvier.

Le comité a reçu 10 000$ du gouvernement fédéral 1 331$ du provincial. La somme octroyée par le fédéral représente presque 82,5 pour cent de la demande qui avait été soumise

Le comité propose de se servir de ces argents pour les activités culturelles, pour le journal local et pour les activités sportives de la communauté

La répartition proposée: cours (577$), théâtre (330$), activités jeunesse (1 134$), spectacles (495$), ciné-club (42$), formation (330$), Animation-Foyer (82$), fanfare (1 237$), journal (824$), curling (495$), hockey mineur (2 474$), patinage intensif (824$), patinage artistique (907$) et mingettes (248$)

La répartition de ces octrois contribuera énormément à la vie culturelle de notre communauté. Les Lourdins de tout âge écoliers, fermiers, travailleurs et retraites auront l'occasion de participer à des activités culturelles encouragées par cette repartition

Nos gouvernements ont contribué financièrement à la vie culturelle de communautés semblables a la nôtre en vue d'encourager ces minorites de vivre d avantage leur culture

Ces communautes doivent representer une des deux langues officielles de notre pays. Donc, ces octrois donneront aux Lourdins et aux gens de la region l occasion de participer davantage aux activites en français!

Denis BIBAULT



Les membres du comité culturel: Alfred Fortier, Lucille Jamault, Yvonne Cénérini, Colette Parent, Alice Meyer. Absents de la photographie: Suzanne Durand, Maria Bricese, Gisèle Collet, Thérèse Fouasse, Cécile Bosc, Marie Meyer, Marielle Labossière.

Saint-Norbert

Le club Oasis et l'année sainte

Le club Oasis a repris ses activités depuis le 9 janvier.

Tous ceux et celles qui désirent venir rencontrer les amis et se détendre ensemble seront les bienvenus les mardis et jeudis à 13h30 au local du club

Notons aussi qu'il y aura des parties de cartes, bingo, (ou autres) tous les mardis à 19h30 au même endroit

Par ailleurs, dans le cadre de l'année sainte, il y aura retraite paroissiale à partir du samedi 4 février au jeudi 8 février en l'église de Saint-Norbert

L'animateur sera Mgr Raymond Roy, évêque de Saint-Paul en Alberta. Le thème de sa retraite sera "La Réconciliation" L'horaire sera disponible et annoncé sous peu

Calendrier

La pièce Coup de Sang, de Jean Daigle, sera présentée à 20h00 à Notre-Dame-de-Lourdes le jeudi 23 février. Les intéressés pourront se procurer des billets à la porte de la salle paroissiale Notre-Dame, le soir de la présentation.

Nomination de cadres

M. J. Clifford Mackay, directeur exécutif régional du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Robert Logie au poste de directeur du commerce et du tourisme, et celle de Mme Elain Heinicke au poste de directrice des programmes régionaux pour la région du Manitoba



M. Logie a occupé le poste de délégué commercial et s'y est tout particulièrement intéressé à la promotion des exportations. En tant que directeur du commerce et du tourisme, il doit maintenant prendre en main les stratégies de commercialisation intérieures et internationales du ministère.



Mme Heinicke a une experience de plusieurs années dans la fonction publique dans les secteurs des ressources humaines, du développement communautaire des autochtones et de la réalisation de programmes d'aide aux entreprises. Elle pourra mettre son expérience à profit dans son nouveau poste où elle est chargée de mettre en oeuvre les programmes de développement régional du ministère.

Les Chevaliers de C ne manquent pas...

Une des organisations que nous ne mentionnons pas trop souvent est celle des Chevaliers de Colomb du Conseil Jubenville 3579 de Lorette.

Cette année, il compte environ 60 membres. Ils sont très actifs dans la paroisse et dans leur mouvement



Le Grand Chevalier, Richard Moquin, a remis un chèque de 500$ à Elizabeth Durner, la directrice de L'arche de Lorette.

Depuis quelques années, ils organisent des bingos tous les mercredis soirs; comme plusieurs soirées durant le courant de l'année

Avec leurs revenus, ils ne manquent pas de faire la charité soit à l'église, à l'école ou encore au centre récréatif

Il ne faut pas oublier que tout récemment, ils ont fait un don de 500$ aux handicapés de L'arche de Lorette, pour qu'ils puissent se procurer une machine à laver automatique

Lilliane LANSARD

Une série de cribbage

Aimez-vous jouer aux cartes???

Si oui, ne manquez pas une série de tournois de cribbage qui aura lieu au Centre sportif de Lorette

Réservez-vous ces dates: dimanches les 29 janvier, 19 février, 18 mars et 29 avril.

On commence à 19h30. Le coût de participation est de 5$. Les prix donnés seront équivalent à 50% du montant reçu à l'entrée. Le profit aidera les sports mineurs

J'accorderai tout ce qu'on me demande avec l'invocation. Mon Jésus exaucez-moi par les mérites de vos Saintes Plaies.



Alice PLANTE
(née Joly)

Paisiblement dimanche le 1er janvier 1984, à l'Hôpital de Saint Boniface, est décédée Alice Plante âgée de 87 ans, du 291, rue Goulet, Saint-Boniface

Les prières eurent lieu mercredi le 4 janvier à 7h30 au salon mortuaire P. Coutu, 156, rue Marion. La célébration eucharistique fut célébrée par l'abbé Léonce Aubin, le jeudi 5 janvier, à 10h00 dans l'église Sainte-Famille, 778, rue Archibald. Le service se termina à l'église, suivi par la crémation.

Son époux Joseph (Joe) Plante, la précéda dans la tombe en 1962, son fils Roger en 1965

Mme Plante laisse dans le deuil sa fille, Jacqueline et son époux Louis Desautels de Saint-Boniface; quatre petits-enfants: Diane, Edmond, Roger et Richard; quatre arrière-petits-enfants: Bridgette, Krista, Lynne et Kevin; un arrière-arrière-petit-fils, Randy, tous de Winnipeg

La direction des funérailles d'Alice Plante a été confiée au salon mortuaire P. Coutu, 156, rue Marion

Hermine DURAND
(née Adolphe)

Au Centre hospitalier Taché, après une longue maladie, samedi 7 janvier 1984, est décédée, à l'âge de 88 ans, Hermine Durand de Saint-Boniface

Les prières eurent lieu mardi le 10 janvier à 7h30 au salon mortuaire P. Coutu, 156, rue Marion. La célébration eucharistique fut célébrée par l'abbé Bernard Belanger, le mercredi 11 janvier à 14h00 dans l'église Notre-Dame de Lorette, suivie de l'inhumation au cimetière de Lorette. Son époux Rosaire la précéda dans la tombe en 1958

Elle laisse dans le deuil deux fils George de Saint-Boniface, Denis et son époux Laurette, trois petites-filles, Denise et son époux Victor Black, Janine et Simone tous de Lorette, plusieurs neveux, nièces, ainsi que ses amis Louise Laurin et M. et Mme Alexis Gendron

La famille désire remercier le personnel et les infirmières du Centre hospitalier Taché pour les bons services rendus à leur mère

Les porteurs furent Ernest Adolphe, George Chapat, Leo Durand, Bill Durant, Joseph Hamelin et Adelard Morier

La direction des funérailles d'Hermine Durand a été confiée au salon mortuaire P. Coutu, 156, rue Marion

Thérèse BECK
(née Guyot)

Après une pénible maladie, est décédée, à l'Hôpital général de Saint-Boniface, le vendredi 13 janvier 1984, Thérèse Beck (née Guyot) du 3 506, rue Saint-Jean Baptiste, à Saint-Boniface. Elle était âgée de 76 ans

Elle rejoint, dans une espérance de joie éternelle, son époux Harry Beck de North Battleford, Saskatchewan; sa soeur Marie-Louise et ses parents M. et Mme Emile Guyot de Fannystelle, Manitoba

Elle résidait à Saint-Boniface depuis la mort de son époux en 1958. Thérèse Beck s'intéressait ivement à de nombreuses activités communautaires et religieuses de son milieu - la Ligue féminine catholique, les Auxiliaires du Centre hospitalier Taché, le Cercle des Missions du diocèse de Saint-Boniface. Tous ont profité de sa généreuse collaboration

Elle laisse dans le deuil trois frères: le Dr Henri Guyot et son épouse Anna, Lucien Guyot de Fannystelle et Gabriel Guyot de Penticton, Colombie-Britannique; trois soeurs: Germaine Dupré et son époux Alexis de Laurier, Hélène Robert et Marcelle Guppy de Saint-Boniface; ainsi que de nombreux cousins et cousines, neveux et nièces

Ses parents et amis garderont d'elle le souvenir d'une femme fortement engagée envers son église, sa famille et sa communauté

Les prières furent suivies de la Messe de la Résurrection, célébrée à la Cathédrale de Saint Boniface le mardi 17 janvier à 10h30

Les porteurs étaient: René Guyot, Claude Guyot, André Savaria, Raymond Guyot, Denis Robert et Ralph Guppy

Après l'incinération, ses restes reposeront près de son époux Harry aux Woodlawn Memorial Gardens de North Battleford, Saskatchewan

La famille de Thérèse Beck désire remercier sincèrement tous les parents et amis pour leur témoignage de sympathie

Allo!

Voici un beau jeu de DOMINO. Colorie les dessins, ensuite colle le jeu sur un carton mince (pas obligatoire mais ce sera plus solide). Découpe chaque carreau.

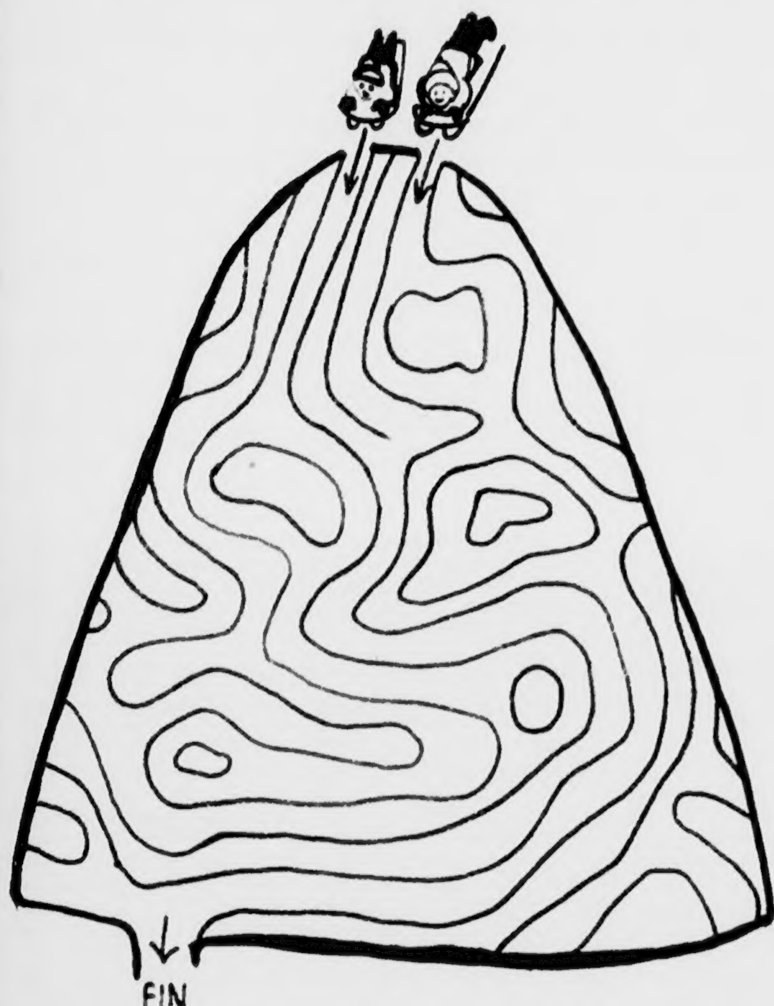
Pour **un joueur**: Amuse-toi à les placer deux dessins pareils à la suite dans n'importe quel sens.

Pour **deux joueurs**: Chacun prend un nombre égal de Dominos et à tour de rôle place les Dominos en les appareillant jusqu'à ce que l'un des joueurs place son dernier Domino. En le faisant, il dit: "Domino"; ce qui signifie "je gagne"!

Bonne chance



Un des deux traineaux peut glisser jusqu'au bas de la colline. Peux-tu trouver lequel?



CONCOURS

Le Festival du Voyageur s'en vient! Je lance mon concours du Festival dès maintenant.

Tu m'**invente un beau macaron** sur le thème du Voyageur. Décore bien ton macaron et envoie-le moi **avant le 5 février**, à:

Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys, Manitoba
R0A 1V0

N'oublie pas:

Nom: ....

Adresse: ....

....

Âge: ....N⁰ de membre: ....

P.S.: J'afficherai les macarons au Centre culturel franco-manitobain pendant le Festival.

Mes amis m'écrivent...

Saint-Boniface, Manitoba

Cher Bicolo,

J'ai beaucoup aimé ton jeu et ton livre. Merci! Merci!

J'aime le Club de Bicolo. Je fais les pages et c'est très amusant. Je t'aime beaucoup Bicolo! Et je t'envoie mes souhaits de bonne année.

Ton amie,
Nathalie Mousseau

Merci beaucoup Bicolo pour les beaux cadeaux, le jeu de peintures et le livre que j'ai eu pour avoir participé au Concours de Noël. J'étais tellement content.

De ton ami,
David Lussier

Gagnant de la semaine
N⁰ 5820

Danielle Rosset
C.P. 315
Saint-Claude, Manitoba

Merci beaucoup pour les beaux prix que tu m'as envoyer.

Ton amie,
Janine Danais Saint-Claude, Manitoba

Somerset

La commission scolaire eut l'idée géniale de diviser l'électorat

Ce n'est qu'après maintes pressions de la part de la population de Somerset, et une demande d'intervention faite auprès du ministère de l'éducation, que la commission scolaire de la Montagne a consenti à réviser ses quartiers scolaires.

Ce que la population de Somerset désirait était une réduction du nombre des commissaires de 9 à 7, pour qu'il y ait une représentation plus équitable là où il y avait une plus grande population.

De ce fait, la population de Somerset, étant devenue trop gênante, la commission scolaire eut l'idée géniale de diviser l'électorat de Somerset.

Il fut donc décidé de garder le nombre de commissaires à 9 et de regrouper les 6 quartiers actuels afin qu'ils n'en forment que 3 (3 commissaires par quartier).

Donc les districts de Saint-Claude et de Haywood formeront le quartier C (est) avec 1157 électeurs. Quelque 417 des électeurs du district de Somerset seront engloutis parmi les 978 électeurs de Saint-Léon et Notre-Dame de-Lourdes pour former le quartier B (centre), avec 1395 électeurs, et les quelque 143 autres électeurs de Somerset se mêleront aux 1047 électeurs de Bruxelles, Mariapolis, Saint-Alphonse et Swan Lake, pour former le quartier A (ouest) avec 1150 électeurs.

Il va sans dire que les gens de Somerset ont fait appel de cette décisin auprès du ministère de l'éducation, mais n'ont quand même pas eu gain de cause.

L'électorat de Somerset ne sera vraisemblablement jamais assez fort d'un côté ou de l'autre pour obtenir un représentant local au sein de la commission scolaire, et une entente à l'amiable, telle que proposée par certains individus, est inconcevable parce qu'elle ne rend pas compte de la liberté de la population d'agir à sa guise lors des nominations, et encore moins lors des élections.

Prise entre deux feux, (est francophone/ouest anglophone) la population de Somerset peut s'attendre à être négligée encore un bon moment, car quel commissaire s'intéressera à un groupe, duquel il ne dépend pas, pour se faire réélire.

Attachez bien vos ceintures, gens de Somerset. Car, si l'on doit juger d'après les faits accomplis au nom de l'éducation depuis quelques années, la partie ne fait que commencer!

Huguette BOULET

Manitou remporte le trophée A

Lors de la première partie du tournoi des Mites qui eut lieu à Somerset le 15 janvier, Mariapolis se classa dans la catégorie A en remportant cette partie contre Somerset au compte de 4 à 0.

Dans la deuxième partie, c'est Manitou qui se classa dans la catégorie A contre Cristal City, 9 à 0. Et Cristal City remporta le trophée catégorie B contre Somerset, 2 à 1.

Manitou se montra le plus fort dans la catégorie A en battant Mariapolis, 3 à 2. Les spectateurs qui assistent régulièrement aux parties des Mites de Somerset ont noté une grande amélioration de cette équipe, dotée d'un grand nombre de débutants.

Saint-Vital Saint-Boniface



Exposition des dessins lors de la fête de Noël pour les enfants, organisée par les Chevaliers de Colomb de Saint-Eugène.

L'école Lavallée a fait dessiner les élèves

Les élèves de la maternelle à la sixième année participèrent au grand concours de dessins, lancé par les Chevaliers de Colomb, "Remettre Jésus dans la fête de Noël!"

Pendant les Fêtes, ces dessins étaient affichés aux églises des paroisses Saint-Eugène et Sainte-Marie.

Le 11 janvier, sur l'invitation de Sr Thérèse Cloutier, coordinatrice de la Catéchèse, le Grand Chevalier, Paul Lafrenière, et le chevalier, Patrick Labossière, se sont rendus à l'école pour rencontrer les jeunes.

Les chevaliers ont ensuite présenté les prix aux gagnants. Maternelle: Guy Abraham, Julie Pantel, Martin Pantel, Andrée Timmerman, Janelle Guilbou; 1ère année: Miguel Arpin, Danielle Rocan, Nicole Demarcke, Martin Allard, Donald Caron.

2e année: Christel Dussault, Candace Lipischak, Renée Sala, Monique Dacquay, Michelle Ouimet; 3e année: Michèle Gratton, Lise Perrin, Jacqueline Touchette; 4e et 5e années: Marc Loiselle, Philippe Petit, Christian Gauthier; 6e année: Danielle Vincent, Marc St-Onge, Michelle Gillespie.

Marcel LACROIX

Le P'tit Bonheur organise

Le Centre préscolaire Le P'tit Bonheur Inc. organise un tirage afin de pouvoir se procurer des jouets, jeux éducatifs, des livres français.

Le premier prix est un four à micro-ondes. Le tirage aura lieu le 31 janvier 1984, à 22h00, à la suite d'une session de formation pour les parents. On peut se procurer des billets au 233-8710.

Luce BOUCHARD



COMMISSIONS CANADIENNES DES TRANSPORTS

À titre de renseignement
Référence N° 2-A266-2A/5A/8A/12A/13A(329/83)(OPLD)
Rôle N° 6685

AERO TRADES (WESTERN) LTD. TRANSFER DES SERVICES AÉRIENS COMMERCIAUX À SOUNDAIR CORPORATION

Par ordre du Comité des transports aériens, avis est par la présente donné conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi nationale sur les transports et de l'article 22 du Règlement sur les transporteurs aériens, CRC 1978, chap. 3, que La Compagnie Clarkson Ltée, l'administrateur judiciaire de Aero Trades (Western) Ltd. et Soundair Corporation ont donné avis des services aériens commerciaux énumérés ci-dessous, du précédent au dernier.

Permis N° A.T.C. 3321/81(NS) - classe 2 - groupe E
Permis N° A.T.C. 3255/81(NS) - classe 3 - groupes A, B, C, D, E
Permis N° A.T.C. 2258/73(NS) - classe 3 - groupes A, B, C
Permis N° A.T.C. 1005/59(C) - classe 4 - groupes C, D, E
Permis N° A.T.C. 390/67(CF) - classe 9-4 - groupes C, D, E

Le permis N° A.T.C. 3221/81(NS) autorise Aero Trades (Western) Ltd. à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2), afin de desservir les points Winnipeg (Manitoba); Prince Albert (Saskatchewan); et Calgary (Alberta); au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe E.

Le permis N° A.T.C. 3255/81(NS) autorise Aero Trades (Western) Ltd. à exploiter un service aérien commercial entre points déterminés (classe 3), afin de desservir les points Winnipeg (Manitoba); Big Trout Lake, Deer Lake, Pikangikum et Sandy Lake (Ontario); au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C, D et E dotés d'hélices.

Le permis N° A.T.C. 2258/73(NS) autorise Aero Trades (Western) Ltd. à exploiter un service aérien commercial entre points déterminés (classe 3), afin de desservir les points Winnipeg et Jenpeg (Manitoba); et Pickle Lake (Ontario); au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C.

Le permis N° A.T.C. 1005/59(C) autorise Aero Trades (Western) Ltd. à exploiter des services aériens commerciaux d'affrètement (classe 4) et Spécialisé (classe 7) - épandage et dispersion de produits - inspection, reconnaissance et publicité aériennes, au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C, D et E, à partir d'une base située à Winnipeg (Manitoba); et le permis N° A.T.C. 390/67(CF) autorise un service aérien commercial international d'affrètement (classe 9-4), au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C, D et E, à partir d'une base située à Winnipeg (Manitoba).

Toute personne visée par le projet de transaction ou toute association ou autre organisme représentant des entreprises de transport visés par cette transaction peut s'opposer à la transaction en invoquant le motif qu'elle restreindra indûment la concurrence ou nuira autrement à l'intérêt public. Toute intervention contraire à l'agrément du transfer précité doit être envoyée au Secrétaire du Comité des transports aériens, Ottawa, K1A 0N9, et des copies doivent être envoyées aux parties visées par la transaction ou à leurs représentants au plus tard **le 20 février 1984**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, des renseignements additionnels sur le dépôt d'une intervention contraire à l'agrément d'une transaction.

**B.W. Murray
Division des permis
pour le directeur suppléant
de l'Exploitation (Permis)
Comité des transports aériens**

le 20 janvier 1984

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Déclaration préliminaire relative aux décisions CRTC 84-1 à CRTC 84-4 et avis publics CRTC 1984-1 à CRTC 1984-3 portant sur la télévision payante. Ainsi qu'il l'énonçait dans la décision initiale sur la télévision payante, soit la décision CRTC 82-240 du 18 mars 1982, le Conseil conçoit la télévision payante comme faisant partie intégrante du système de la radiodiffusion canadienne et s'attend à ce qu'elle contribue largement à la réalisation des objectifs de la politique de radiodiffusion énoncée à l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion. Le Conseil indiquait dans la décision qu'il espérait qu'un système de télévision payante vraiment canadien émergera avec le temps et que "pour réussir, il devra s'adapter à un milieu concurrentiel et en évolution". Le Conseil y prévoyait aussi une structure de marché qui se voulait équilibrée et compétitive. Mais depuis, une série d'événements ont nécessité des ajustements qui ont été décrits par certains comme une révision de facto du modèle préconisé par le Conseil pour la télévision payante canadienne. L'audience publique du 29 novembre à Vancouver a constitué une excellente occasion d'engager un débat public sur l'évolution de l'industrie de la télévision payante à l'intérieur du cadre général exposé dans la décision CRTC 82-240. Des représentants de toutes les composantes de l'industrie de la télévision payante y ont exprimé une multitude de points de vue. Au rythme rapide où évolue la situation dans l'industrie de la télévision payante, au sein de laquelle on déplore déjà des victimes, le Conseil demeure inquiet devant la fragilité de certains éléments de l'industrie de la télévision payante. Tenant compte des risques et des incertitudes qui caractérisent cette industrie naissante et de la nécessité de pouvoir réagir et s'adapter à un environnement aussi changeant, le Conseil entend conserver une méthode de réglementation souple et un minimum de contraintes réglementaires. Il se peut que des ajustements à la structure ou au cadre réglementaire de la télévision payante soient requis et le Conseil continuera d'être sensible à ces propositions, pourvu qu'elles soient conformes à ses objectifs visant à assurer un service de télévision payante vraiment canadien.

Voici, en résumé, les décisions du Conseil. Décision CRTC 84-1; **Allarcom Ltd.** Réexamen de la modification de la licence de réseau de télévision payante autorisant l'Allarcom Ltd. à desservir les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest. À la suite d'une audience publique tenue à Vancouver le 29 novembre 1983, et conformément au décret C.P. 1983-2878 du 20 septembre 1983 ("le décret"), le Conseil annonce sa décision relativement au réexamen de la décision CRTC 83-576 autorisant l'Allarcom Ltd. ("l'Allarcom") à étendre son service de télévision payante aux provinces du Manitoba et de la Saskatchewan et aux Territoires du Nord-Ouest. La demande de l'Allarcom visant à étendre son service de télévision payante de l'Alberta a été présentée à la suite de l'avis public CRTC 1982-76 du 16 août 1982, dans lequel le Conseil avait lancé un appel de demandes visant à desservir le Manitoba, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest. Ces demandes devaient être déposées au plus tard le 16 novembre 1982. Par la suite, en réponse à la requête d'une autre partie intéressée désirant disposer de plus de temps, la date limite a été reportée au 17 janvier 1983. Nonobstant cette prorogation, l'Allarcom a été la seule requérante lors de l'audience publique tenue à Winnipeg le 19 avril 1983. La décision CRTC 83-576 du 27 juillet 1983 autorisait la prestation d'un autre service de télévision payante d'intérêt général au Manitoba, à la Saskatchewan et aux Territoires du Nord-Ouest, au moyen d'une modification de la licence originale qui autorisait l'Allarcom à desservir l'Alberta. Après avoir étudié attentivement tous les facteurs, y compris ceux énoncés dans la déclaration préliminaire et qui ont trait à la présente décision, ainsi que l'appui important exprimé à l'audience à l'égard de la décision CRTC 83-576 par les intervenants, les membres du Conseil sont tous d'avis que l'approbation du projet d'extension de service est amplement justifiée et est conforme aux objectifs, à la structure et au cadre réglementaire de la décision CRTC 82-240. En conséquence, le Conseil, par la présente, confirme, sans changement, la modification de la licence de télévision payante de l'Allarcom autorisée dans la décision CRTC 83-576. Décision CRTC 84-2; **Aim Satellite Broadcasting Corp.**; Vancouver, Colombie-Britannique. À la suite d'une audience publique tenue à Vancouver le 29 novembre 1983, la majorité des membres du conseil approuve la demande d'autorisation de transférer le contrôle réel d'Aim Satellite Broadcasting Corp. ("Aim"), titulaire de la licence régionale d'intérêt général de télévision payante de langue anglaise desservant la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon, à l'Allarcom Ltd. ("l'Allarcom"). Le transfert du contrôle réel d'Aim se fera par le transfert de 80% des actions émises et en circulation d'Aim de deux groupes d'actionnaires, soit le groupe Spracklin, dont George C. Spracklin détient le plus grand nombre d'actions d'Aim parmi les onze actionnaires du groupe, et le groupe Castile, composé indirectement d'Harold Hine et de sa famille, à l'Allarcom, titulaire de la licence régionale d'intérêt général de télévision payante de langue anglaise desservant l'Alberta. Les groupes Spracklin et Castile détiennent actuellement 96,4% des actions émises et en circulation d'Aim. Le reste, soit 3,6%, appartient à des actionnaires qui ne sont pas parties au contrat d'achat. Par suite de ce contrat, l'Allarcom détiendrait de façon provisoire, 80% des actions d'Aim, le groupe Castile 10% et les 10% qui restent seraient réparties entre le groupe Spracklin (6,4%) et les cinq autres actionaires actuels d'Aim: (Wolfgang Rauball, Judd Cyllorn, Allan Robertson, Elaine Cash et la United Health Care Services Ltd. (3.6%). L'Allarcom a indiqué que, par la suite, des résidants de la Colombie-Britannique et du Yukon, reliés ni au groupe Spracklin ni au groupe Castile, se verront transférer jusqu'à 30% des actions émises et en circulation d'Aim. Le Conseil exige, comme condition d'approbation de la présente demande, que cet engagement se concrétise dans les meilleurs délais possible pendant la période d'application de la licence d'Aim de manière à ce que la part d'actions d'Aim détenues par l'Allarcom n'excède pas 50%. Décision CRTC 84-3; **Allarcom Ltd.**; Service régional de télévision payante de langue anglaise pour la Colombie-Britannique et le Yukon. À la suite d'une audience publique tenue à Vancouver le 29 novembre 1983, la majorité des membres du Conseil approuve la demande présentée par l'Allarcom Ltd. ("l'Allarcom"), titulaire d'une licence régionale d'intérêt général de télévision payante de langue anglaise desservant l'Alberta, en vue de modifier sa licence de réseau de télévision payante en étendant, de façon provisoire son aire de desserte autorisée pour y inclure la Colombie-Britannique et le Yukon. Cette approbation est en vigueur jusqu'au 30 septembre 1984 ou pour le délai additionnel que le Conseil peut juger approprié en l'espèce, après avoir reçu une demande de prorogation avant le 30 septembre 1984. Aim a conclu une entente avec l'Allarcom le 2 septembre 1983 en vue d'offrir, provisoirement, le service de télévision payante à la Colombie-Britannique et au Yukon au moyen du centre d'origine et des installations pour l'acheminement ascendant du signal d'Allarcom situés à Edmonton. L'entente stipule qu'Aim agira comme grossiste du service de l'Allarcom en Colombie-Britannique et au Yukon. Aim conclura des ententes d'affiliation avec les télédistributeurs de la région, percevra des recettes en vertu de ces ententes et versera des paiements à l'Allarcom selon une formule convenue. Aim offrira des émissions acquises dans la région de la Colombie-Britannique et du Yukon en vue de les incorporer à l'horaire des émissions de l'Allarcom aux fins de distribution à toutes les entreprises de télédistribution à toutes les entreprises de télédistribution affiliées, via le signal de l'Allarcom par satellite. Selon l'Allarcom, le principal motif de cette demande tient à l'importance de la prestation, sans autre délai, d'un service régional de télévision payante aux abonnés du câble en Colombie-Britannique et au Yukon. L'Allarcom a aussi souligné que ce service consoliderait sensiblement les autres titulaires de licences régionales de télévision payante en améliorant leurs ententes d'achat d'émissions, compte tenu de l'importance du marché possible en Colombie-Britannique et au Yukon. Le Conseil note que même dans les circonstances les plus favorables, Aim ne pourrait probablement pas assurer un service de télévision payante au moyen de son propre centre d'origine avant octobre 1984. Vu ce délai à fournir le service, il serait plus difficile pour Aim de s'établir dans un milieu concurrentiel au cours de la période d'application de sa licence. De plus, le Conseil estime que cette proposition provisoire donnerait aux résidants de la Colombie-Britannique et du Yukon l'accès immédiat à un autre service de télévision payante d'intérêt général, déjà offert à la majorité des abonnés du câble à travers le Canada. Avis public CRTC 1984-1. **Séquences-annonces de télévision payante.** En juillet et août 1983, le Conseil a reçu des demandes de titulaires de licences de réseau de télévision payante d'intérêt général, au nom de leurs télédistributeurs affiliés, en vue d'obtenir l'autorisation de distribuer sous la forme de signaux non codés des "séquences-annonces" de leurs services au cours d'une campagne de publicité de trois jours lancée à l'automne. Le Conseil a approuvé ces demandes pour une seule période d'essai. Par la suite, le 30 septembre 1983, le Conseil a publié l'avis public CRTC 1983-228 dans lequel il invitait le public à formuler des observations au sujet des questions et des répercussions de la distribution occasionnelle de séquences-annonces sous la forme de signaux non codés. D'après les mémoires reçus et les plaidoyers présentés et compte tenu des expériences concluantes que Superchannel et Premier Choix ont acquises avec leurs séquences-annonces en 1983, le Conseil estime que la distribution périodique, sous la forme de signaux non codés, de services autorisés de télévision payante constitue un outil précieux de commercialisation de la télévision payante et permet au public d'avoir un aperçu des émissions de télévision payante sans frais. De plus, le Conseil est convaincu que rien ne prouve pour l'instant que les séquences-annonces nuiraient aux télédiffuseurs. En conséquence, le Conseil autorise la télédistribution de séquences-annonces de télévision payante pour une période d'un an. Ce délai donnera au Conseil l'occasion d'examiner les résultats des séquences-annonces présentées au cours de cette période afin de déterminer s'il y a lieu de renouveler l'autorisation et, le cas échéant, en vertu de quelles modalités et conditions. Avis public CRTC 1984-2. **Distribution, au service sonore par câble, du signal sonore en stéréo des services de télévision payante.** Depuis l'introdution des services de télévision payante canadiens en février 1983, plusieurs titulaires de licences de télévision payante ont dispensé un signal sonore en stéréo à leurs télédistributeurs affiliés qui, à leur tour, ont proposé de distribuer ce signal au service sonore du câble de leurs entreprises. Dans l'avis public CRTC 1983-23 du 9 février 1983, le Conseil a déclaré que, puisque ce signal sonore en stéréo constituait manifestement un nouveau service, sa distribution par des titulaires de licences de télévision par câble nécessiterait l'approbation préalable du Conseil. Le Conseil a reçu quatorze mémoires en réponse à son avis public. Le Conseil a tenu compte de ces mémoires et il a conclu que la distribution des signaux sonores en stéréo de télévision payante devrait être autorisée au service sonore par câble. Le Conseil note l'opinion selon laquelle cette mesure rehaussera l'attrait de la télévision payante auprès des téléspectateurs candiens, et augmentera ainsi le nombre de ses abonnés et les fonds disponibles pour le développement d'émissions canadiennes. Par conséquent, dans une autre décision publiée aujourd'hui, le Conseil a approuvé un certain nombre de demandes présentées par des titulaires de licences de télévision par câble visant la distribution par leurs entreprises du signal en stéréo de la télévision payante. Avis public CRTC 1984-3. **Règlement sur les réseaux de télévision payante.** Conformément au paragraphe 16(2) de la Loi sur la radiodiffusion, le Conseil publie par la présente le projet de Règlement concernant les entreprises de télévsion payante en vue d'obtenir des observations des personnes intéressées. Le projet de Règlement inclus en annexe à l'avis public tient compte de plusieurs modifications importantes apportées au projet de Règlement initial que le Conseil avait publié, aux fins de d'observations, dans l'avis public CRTC 1982-123 du 4 novembre 1982. Ces changements autoriseraient désormais l'affichage d'annonces et de génériques; permettrait maintenant aux titulaires de licences ou aux compagnies associées de fournir, sur une base commerciale, des installations ou des effectifs sur le plan technique nécessaires à la production ou la post-production d'émissions, mais continuerait de leur interdire totalement toute production interne de programmation devant être présentée à leurs réseaux de télévision payante. L'expérience que le Conseil a acquise au cours de la première année d'exploitation réelle de la télévision payante au Canada a également suscité ces changements qui visent en outre à imposer moins de restrictions aux titulaires de licences de télévision payante qu'il n'avait d'abord été jugé nécessaire. Néanmoins, celles-ci devront continuer de tenir des registres des émissions et des comptes pour ce qui est des dépenses de programmation de manière que les conditions de licence régissant la présentation et les dépenses d'émissions canadiennes puissent être appliquées efficacement. Le Conseil a pris en considération un autre changement qui vise à inclure l'interdiction de distribuer toute émission comportant des commentaires ou des représentations picturales qui, dans leur contexte, offenseraient une race, une religion, une croyance ou un sexe. Conformément aux presciptions de la Loi sur les textes réglementaires, le projet de règlement a été transmis au ministère de la Justice aux fins d'examen. Cet examen est toujours en cours. De l'avis du Conseil, les propositions énoncées dans le présent avis public imposent le cadre réglementaire minimum nécessaire pour garantir le respect des objectifs du Conseil en matière de délivrance de licence de télévision payante. Toute personne désirant soumettre des observations sur le projet de règlement doit les faire parvenir par écrit au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, au plus tard le **10 février 1984**. Tous les documents du CRTC sont publiés intégralement, dans les deux langues officielles, dans la Partie I de la "Gazette du Canada" que l'on peut consulter dans la plupart des bibliothèques de référence; de plus, on peut acheter des exemplaires de la Gazette dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien. On peut également prendre connaissance de tous les documents du Conseil aux bureaux du CRTC; et des décisions, aux locaux du titulaire de la licence aux heures normales de bureau. Les groupes de pression peuvent se procurer des exemplaires des documents du CRTC en téléphonant aux bureaux du Conseil à : Ottawa-Hull (819)997-0313; Halifax (902)426-7997; Montréal (514)283-6607; Winnipeg (204)949-6297; Vancouver (604)666-2111.

Canada

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU EMILE BERNIER, de la Ville de Winnipeg, au Manitoba, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 24 février 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 12e jour de janvier 1984.

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession

AVIS AUX CREANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU LOUIS JOSEPH GRANGER, du village de La Broquerie, au Manitoba, à sa retraite, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 24 février 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 10e jour du mois de janvier 1984.

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession



PLURI-ELLES

recherche

une agente de développement

Fonctions:
- développer les dossiers d'intérêt aux femmes
- amasser et diffuser les renseignements sur les activités et développements qui concerne la femme
- assurer l'accueil des clients
- aider à organiser un coin "drop in"
- garder contact avec les personnes qui y viennent
- travailler sur l'envoi
- aider à organiser la Journée de la femme
- organiser la publicité

Exigences du poste:
- facilité de communication orale et écrite dans les deux langues officielles
- bonnes qualités d'organisation
- dactylo 45 mots à la minute
- capable de travailler de sa propre initiative
- aime travailler avec les femmes
- bonne image publique

Traitement:
- 240$ par semaine

Faire parvenir votre résumé avant le 1er février 1984 à:

Denise Morier
Pluri-elles
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0H7

Union des producteurs de grain Limitée

Nous donnons avis que l'Union des producteurs de grain Limitée, société dûment constituée en corporation par le chapitre 80 des Statuts du Canada, 1911, présentera au Parlement du Canada, au cours de la session actuelle ou de l'une des deux suivantes, une pétition sollicitant l'adoption d'une loi d'intérêt privé modifiant aux fins ci-après énoncées sa loi constitutive et celles qui l'ont modifiée:

a) pour porter le capital social de la Compagnie à quarante-cinq millions de dollars répartis en deux millions deux cent mille actions de catégorie "A", d'une valeur au pair de vingt dollars chacune, et deux cent mille actions de catégorie "B" (Adhérents), d'une valeur au pair de cinq dollars chacune;

b) pour autoriser les administrateurs de la Compagnie à déclarer, pour toute année financière, un dividende supplémentaire d'un demi pour cent de la valeur au pair des actions de catégorie "A" ou de tout multiple de cette fraction jusqu'à concurrence de cinq pour cent, prélevé sur les bénéfices disponibles aux fins de dividendes, comme les administrateurs le jugent approprié, s'il est prévu un dividende pour les actions de catégorie "B" (Adhérents) pour cette année financière à un taux non inférieur au taux global déclaré pour celles de catégorie "A" pour la même année;

c) pour autoriser les administrateurs à payer, en un versement semestriels ou trimestriels, un dividende privilégié de cinq pour cent du montant versé de la valeur au pair des actions de catégorie "A"; et

d) pour faire passer de cinq mille à quinze mille le nombre des actions de catégorie "A" qu'une personne a le droit de détenir ou posséder.

FAIT à Winnipeg, province du Manitoba, le premier décembre 1983.

Les avocats de la société pétitionnaire
PITBLADO & HOSKIN

360, rue Main
Winnipeg, Manitoba
R3C 3Z3



National Defence **Défense nationale**

AVIS AU PUBLIC
CHAMPS DE TIR DE SHILO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champs de tir de Shilo.

Les champs de tir sont constitués de la propriété du MDN qui se trouve à environ 20 milles au sud-ouest de Brandon et au nord de la rivière Assiniboine dans les townships 7, 8 et 9, du 14e rang à l'ouest du méridien origine, dans les townships 8, 9 et 10 des 15e et 16e rangs à l'ouest du méridien origine, dans la province du Manitoba. Le cas échéant, on peut se procurer la description détaillée de la propriété de Shilo en s'adressant à l'officier du Génie construction de la Base des Forces canadiennes Shilo.

Toutes les limites, voies d'accès, routes et pistes des champs de tir sont clairement délimitées et des affiches indiquent qu'il est interdit de pénétrer sur le terrain et que la chasse n'est pas permise qu'avec l'autorisation expresse du commandant de la base. On peut se procurer cette autorisation à la section des opérations, au bâtiment L50 de la BFC Shilo.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS
Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs sont dangereux. Évitez de les ramasser ou de les garder en souvenir. Si vous avez trouvé ou si vous possédez un engin que vous croyez contenir des explosifs, veuillez avertir votre poste de police et des mesures seront prises pour vous en débarrasser.

Il est formellement interdit aux personnes non autorisées de pénétrer dans ce secteur.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



Comité des candidatures

Selon les règlements généraux de la Société franco-manitobaine:

17a) Quarante-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration publiera dans La LIBERTÉ, ou tout autre journal désigné par le conseil d'administration, les postes à combler avec une description des tâches pour chacun des postes, et invitera les Franco-Manitobains à envoyer leur candidature au comité des candidatures.

Lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra les 10 et 11 mars prochains à Saint-Boniface, les postes suivants seront à combler:

1) Président/Présidente - pour une année -
- voit au bon fonctionnement de la Société; préside les réunions du conseil d'administration ou du conseil exécutif; agit comme porte-parole de la Société.

2) 2e Vice-président/Vice-présidente - deux ans -
- accepte les tâches désignées par le conseil d'administration ou du conseil exécutif.

3) Secrétaire trésorier/trésorière - deux ans -
- voit à la gérance financière et à la perception de tous les fonds requis par la Société et est le signataire officiel des procès-verbaux avec le (la) président(e).

4) Deux conseillers/conseillères - deux ans -
- sont à la disposition du conseil d'administration.

Le comité des candidatures devra soumettre au conseil d'administration une liste de candidat(e)s pour chaque poste et cette liste devra être publiée au moins quatorze (14) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, soit dans le journal La LIBERTÉ du 24 février prochain.

Franco-Manitobains, vous êtes invités à faire parvenir votre avis de candidature au comité des candidatures, boîte postale 145, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4, ou en communiquant avec le membre du comité des candidatures de votre région:

Lucille Roch	Présidente	949-4467
Lucille Benoist	Région La Montagne	379-2016
Richard Dorge	Région Rouge Ouest	882-2296
Jocelyne Hébert	Région Rouge Est	347-5554
Gilles Normandeau	Région Seine	422-5505
Jos. Legault	Région Cheval Blanc	353-2531
Henri Grimard	Région Urbaine	944-6916
Roger Dubois	Membre du C.A.	261-8552

LA BROQUERIE

1883-1983

Disponible chez:

La Librairie Landry
La Boutique du Livre
Le Café Joli
Mme Cécile Choiselat

Un livre unique en son genre!



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Procédures. Audience publique du 24 janvier 1984. Le CRTC annonce par la présente les procédures qu'il entend suivre lors de l'audition des demandes de licences d'exploitation de réseaux pour la distribution de services canadiens discrétionnaires d'émissions spécialisées et pour l'audition de commentaires relatifs aux conditions qui pourraient être imposées pour la distribution de services étrangers d'émissions spécialisées, suite à l'invitation formulée en ce sens dans l'avis public CRTC 1983-244. L'audience publique commencera le 24 janvier 1984, à 9h30, en la salle Outaouais du Centre de conférences, Phase 4, 140, promenade du Portage à Hull. 1. Le Conseil entendra d'abord les commentaires reçus suite à l'invitation formulée dans l'avis public 1983-244 et portant sur les conditions qui pourraient être imposées pour la distribution de services étrangers d'émissions spécialisées. On accordera un maximum de 15 minutes pour la présentation de chacun de ces commentaires. 2. En ce qui a trait à la présentation des demandes et des interventions, ainsi qu'aux répliques des requérantes aux interventions et aux commentaires, les procédures suivantes seront suivies: a) Les requérantes disposeront de 30 minutes pour la présentation de leur demande, y compris la présentation de matériel audio-visuel ou autre. b) Chaque requérante disposera d'un maximum de 10 minutes pour intervenir à l'une ou l'autre des demandes et d'un maximum de 30 minutes pour intervenir à plus de trois (3) demandes. c) Chaque intervenant(e) comparaissant(e), autre qu'une requérante, disposera d'un total maximum de 30 minutes pour présentation de toutes ses interventions, avec maximum de 10 minutes d'intervention par demande. d) Chaque requérante disposera d'un maximum de 15 minutes en réplique à toutes les interventions faites à sa demande et en commentaire aux observations. (Les requérantes comparaîtront alors dans l'ordre inverse.) 3. Nonobstant les articles 1 et 2 ci-dessus et conformément à l'article 37 de ses Règles de procédure, si le Conseil reçoit des observations de groupes communautaires ou de particuliers au sujet de questions d'intérêt local ou régional dans la région où se tiendra l'audience, il entendra ces observations avant l'audition des commentaires et des demandes. (PN-9)

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le CRTC a été saisi de la demande suivante: **Winnipeg Videon Inc.**; Pinawa (Manitoba). Demande (832640700) présentée par Winnipeg Videon Incorporated, 651, rue Stafford, Winnipeg (Manitoba), R3C 2N9, en vue: de changer la distribution autorisée du service de télévision, en supprimant la distribution de WDAZ-TV Devils Lake (Dakota du Nord) et CBWFT Winnipeg (Manitoba) reçus en direct et en ajoutant la retransmission de WJBK-TV (CBS), WTVS (PBS), WDIV (NBC) Detroit (Michigan) et KOMO-TV (ABC) Seattle (Washington) reçus pas satellite en provenance du réseau Les CANCOM; et de modifier la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant les endroits susmentionnés, en augmentant le taux mensuel maximal de 4,24$ à 7,69$. La demande d'augmentation de taux soumise est conforme aux lignes directrices du Conseil concernant les majorations tarifaires relatives à la diffusion des signaux "3 + 1", tel qu'expliqué dans l'avis public 1983-109 du 25 mai 1983. Le taux mensuel actuel a été autorisé le 19 mai 1983 (Décision CRTC 83-383). La demande peut être examinée au: Bureau de district local du gouvernement Pinawa. Examen des demandes et des documents pendant les heures normales de bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis, au Conseil, Édifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec) K1A 0N2, au bureau régional de Montréal, 1410, rue Stanley, 10e étage, Montréal (Québec) H3A 1P8, au bureau régional de Halifax, pièce 428, 4e étage, tour Barrington, 1894, rue Barrington, carré Scotia, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A8, et au bureau régional de Winnipeg, Édifice The Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3. Intervention: Toute personne désirant intervenir doit faire parvenir son intervention écrite au Secrétaire général du Conseil (CRTC, Ottawa [Ontario] K1A 0N2). De plus, l'intervenant doit signifier au requérant une copie exacte de son intervention, au plus tard à la date limite ci-dessous et il doit joindre la preuve d'une telle signification à l'original de l'intervention envoyé au Secrétaire général. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents et des motifs pour lesquels l'intervenant se dit en appui ou contre la demande ou pourquoi il y suggère des modifications. À remarquer que les interventions doivent être reçues à la date sousmentionnée et non simplement postées à cette date. Date limite d'intervention: *le 31 janvier 1984*. (PN-8)

Canada